

U N I V E R S I T E D E O U A G A D O U G O U
I N T I T U T S U P E R I E U R P O L Y T E C H N I Q U E
=====

S O C I E T E V O L T A I Q U E D E S F I B R E S T E X T I L E S
S O . F I . T E X .

170016

A n a l y s e d u P r i x d e R e v i e n t e t P r o b l è m e s
d e C o m m e r c i a l i s a t i o n d e l a F i b r e C o t o n n i è r e
e n H a u t e - V o l t a

Par K. SOME Louis-Henri Ansonibé
Pour le Diplôme
d'Ingénieur du Développement Rural
Option : AGRONOMIE

Institut Supérieur Polytechnique
Université OUAGADOUGOU

Octobre 1980

S O M M A I R E

AVANT-PROPOS.

	Page
INTRODUCTION	1
Première PARTIE : METHODOLOGIE:	
L'OBSERVATION ANALYTIQUE	
Chapitre 1 : L'ORGANISATION de L'ANALYSE	4
I/ OBJET de la COMPTABILITE ANALYTIQUE	"
II/ CONSTITUTION du RESEAU d'ANALYSE	"
A/ Principes	"
B/ Les éléments du Réseau	5
III/ LA COLLECTE des DONNEES D'ANALYSE	7
A/ Différences et relations entre la comptabilité générale et comptabilité analytique	7
1°/ Différences	
2°/ Relations Comptabilités générale et Analytique	8
B/ Saisie et mode de calcul des éléments	10
1°/ Saisie des consommations de matières et fournitures ; calcul de leur coût	11
a) Organisation de la comptabilité matière	11
b) Inconvénients et avantages de la méthode du prix Standard	15
2°/ Frais de Personnel et coût de la main d'œuvre	16
a) Saisie des frais de Personnel	16
b) Coût total et coût Horaire affectable	19
3°/ Saisie des autres charges	20
a) Prestations de services	20
b) Charges calculées	21
4°/ La répartition des charges	22
- Définition, Mode de répartition	
Chapitre 2 : BUDGET D'ENTREPRISE et ANALYSE des CONDITIONS INTERNES de l'Entreprise	25
I/ PRINCIPES D'ELABORATION	25
A/ Qu'est-ce qu'un budget	25
B/ Principes	"
II/ BUDGET et STRUCTURE de l'ENTREPRISE	26
A/ Le Découpage de l'entreprise	26
1°/ Considérations générales	"
2°/ Les découpages à la SO FI. TEX.	27

a) Organisation et plan de découpage	
b) centres d'activité	
3°/ Intérêt de la subdivision	30
B/ Codification et imputation	30
1°/ règles de codification	
2°/ structure des codes de codification	30
3°/ Exemples de codification	31
III/ ELABORATION du BUDGET	
A/ Budget des centres	33
1°/ Evaluation des éléments	33
a) Prise en considération des moyens Physiques	34
b) Valorisation des éléments	
B/ Synthèse	35
2 ^e PARTIE : Analyse des coûts et Prix de Revient de la Fibre aux différents Stades de la commercialisation du Coton	38
Chapitre 1 : Données Sur la Commercialisation & Activités Annexes	39
I/ Les Achats et Transports du Coton	39
II/ Transformation et Vente	40
Chapitre 2 : Calcul des Coûts et Prix de Revient	42
I/ Systèmes de Coûts et Prix de Revient - Stades de Calcul	42
II/ Coûts et Prix de Revient Prévisionnels	44
A/ Coût du coton en Amont de l'Usinage	44
B/ Coût du Coton égrené	
C/ Détermination des Prix de revient	49
1°/ Frais de Distribution	49
2°/ Prix de Revient VOLTEX	50
3°/ " " " C.A.F. Port Europe	50
D/ Récapitulation	51
3 ^e PARTIE : PRIX de REVIENT et PROBLEMES de COMMERCIALISATION.	53
<u>Chapitre 1</u> : Difficultés de Collecte du Coton et Coûts en Amont de l'Usinage	54
3-1-1/ Prix d'Achat et Rémunération du Producteur	54
- Frais de marché	
3-1-2 / La question des Subventions	58
3-1-3 / Les transports du Coton-Graine Frais d'administration	59
CHAPITRE 2 : LES COÛTS de PRODUCTION et LEUR COMPRESSION LES DIFFICULTES de MARCHE	61
3-2-1 / Les Facteurs d'élévation des Charges	61
3-2-2 / Prix de Vente et Cours du Coton	62
<u>C O N C L U S I O N :</u>	68
<u>ANNEXES</u>	74-75
<u>B I B L I O G R A P H I E</u>	76

AVANT - PROPOS

Avant de vous présenter le compte rendu de notre travail, nous faisons remarquer que le stage devait initialement prendre fin début Juin. Au départ, notre travail a donc été conçu en fonction de cet impératif. Il s'ensuit que les informations (notamment les chiffres concernant les coûts) peuvent paraître vieilles.

Nous saisissons aussi l'occasion pour exprimer notre profonde gratitude à tous ceux qui ont contribué à la réalisation de ce travail, à notre formation.

Nos remerciements vont particulièrement à l'intention de :

MM. TOE Fulgence Directeur Général de la SO FI TEX.
COQUIL Michel Secrétaire Général " " "
SANON Thomas Directeur du Personnel " " "
et de la Formation
COLLIN Claude Chef services Comptables " " "
et Financiers
pour nous avoir guidé et entouré de leur diligence.

Mme GLEMET Agro-économiste à l'Institut Supérieur Polytechnique (I.S.P.) de DUAGADDOUGOU pour ses conseils et son attention bienveillante.

Mlle SOME Odile Elève au C.E.P.E.C. Bobo, à qui nous devons la mise en forme du mémoire.

INTRODUCTION

Le coton est l'une des premières spéculations commerciales introduites en Afrique et en Haute-Volta. En effet soucieux d'approvisionner leurs industries textiles, les premières du monde, les Britanniques introduisent le coton sur les bords du Nil. Chez nous, l'introduction de cette culture dans nos savanes remonte à des temps antérieurs à la colonisation; mais son développement commencera avec l'administration coloniale qui, consciente de l'intérêt offert par le produit, s'est préoccupée de développer le commerce des matières premières agricoles ou minérales.

C'est ainsi que l'Administration coloniale dès son installation va se soucier d'accroître la production cotonnière en Afrique Occidentale. A cet effet elle entreprend d'améliorer le standing des variétés locales et plusieurs missions se succéderont dans l'étude du coton :

-Mission de prospection du matériel végétal existant. Les services agricoles du temps inventaurèrent quatre grands types :

- Gossypium hirsutum punctatum ("proniba")
- " hirsutum " Koronini"
- " barbadense
- " arboreum.

-En 1898 envoi d'une mission cotonnière chargée d'étudier les mesures à prendre pour améliorer les types prospectés. Les conclusions de cette mission devaient préconiser la nécessité de procéder à l'introduction de variétés déjà sélectionnées, originaires notamment des U.S.A. Ces introductions furent faites sans succès par l'Association cotonnière coloniale en 1903, et par les services agricoles de 1906 à 1912.

-1920: Mission FORBES envoyée en Afrique de l'Ouest par la Compagnie générale des colonies chargée de la culture cotonnière. Le rapport de la mission déboucha sur les mêmes conclusions c'est-à-dire le recours à des variétés originaires des U.S.A. en particulier les Allen sélectionnées en Ouganda et introduites au Nigéria en 1912.

Mais ces essais d'amélioration du coton seront plus ou moins délaissés en 1928 à cause de la crise qui secoue le monde en ce moment c'est au sortir du marasme de 1929 que l'Administration Française entreprend la relance cotonnière avec d'ailleurs plus de rigueur ; puisqu'on n'hésitera pas à recourir à des méthodes contraignantes quand cela est "nécessaire" - le souvenir du coton par force est encore bien tenace dans certains esprits-.

Dans cette stratégie d'exploitation du domaine colonial se créent des organismes qui doivent permettre le développement cotonnier tels :

- l'I.R.C.T. Institut de Recherche du coton et Textiles exotiques créé en 1946,
- et pour compléter le dispositif naissance de la Compagnie Française pour le Développement Textile (C.F.D.T.) en 1949.

Face à la médiocrité des résultats antérieurs et attendu que la finalité de l'opération cotonnière était l'exportation, il fallait rechercher un type de cotonnier satisfaisant au double impératif d'une productivité attrayante et d'une qualité de fibre lui permettant d'être compétitif. Dans cette recherche la C.F.D.T. essaya plusieurs introductions. Pour mémoire nous citerons quelques unes :

- Variété E.24 diffusée en 1951 sur l'ensemble de la Haute-Volta.
- Les Allen 151 et 333/57 aux rendements égrenage respectifs de 35% et 37-38%.
- La variété B.J.A. introduite dans le Sud-Ouest Voltaïque à partir de 1966-1967, intéressante pour les qualités technologiques de sa fibre, son rendement égrenage = 38% et sa résistance à la bactériose. Sélectionnée à la station de Bebedjia (Tchad) elle provient d'un "bulk" de plusieurs lignées obtenues par sélection pédigrée du croisement : Reba-TK2 x E 43. B.J.A. représente aujourd'hui environ 90% de la production voltaïque.

-La variété 444/2 créée à Bouaké par suite d'un croisement trispécifique H.A.R. (1), est réservée à la partie moins arrosée que le Sud.

L'indépendance de la Haute-Volta n'apporte aucun changement fondamental au plan de développement agricole basé sur les cultures de rente, notamment à partir de 1966 où la mise en place des nouvelles structures d'encadrement agricole (création des organismes régionaux de développement O.R.D.) -coincide avec l'avènement du nouveau régime militaire :

-Celui-ci fit de la culture cotonnière un thème important de sa politique; en témoignent la propagande officielle par la voix des ondes, les journées agricoles axées sur le coton, et l'importance des moyens dépensés à ce dessein.

Les effets conjugués de l'appui par les autorités et des moyens mis en oeuvre dans les O.R.D. contribuèrent à donner une impulsion à la culture à tel point que certains O.R.D. ont aujourd'hui la réputation d'être des O.R.D. cotonniers. On pourra s'en rendre compte en compulsant les statistiques de production.

L'option pour le coton se fonde sur les considérations suivantes :

On ne reconnaît à la Haute-Volta qu'une seule ressource essentielle, l'agriculture. Nous sommes donc condamnés à lui demander tout ce qu'il nous faut pour vivre et nous développer . Or cette agriculture ne subvient même pas aux besoins; il faut qu'intervienne une transformation du secteur agricole du type traditionnel au type moderne. Cela suppose des moyens, une dynamique nécessaire à l'évolution. On sortira les ruraux des ornières de la routine. C'est précisément à cela que le recours aux cultures de rente semblait indispensable, et le choix se porta sur le coton.

Le coton est donc appelé à remplir dans l'agriculture voltaïque une double fonction tant comme culture pilote qui doit faciliter la promotion des actions d'intensification et de modernisation à développer sur les autres productions, et en premier chef sur les cultures vivrières que comme source de revenus pour les producteurs et l'alimentations des finances voltaïques . Ainsi s'expriment les espoirs qui soutiennent le développement de la culture cotonnière.

L'installation des O.R.D. a modifié le rôle et le mode d'intervention de la C.F.D.F. sur le terrain puisqu'elle ne disposait plus d'encadrement, celui-ci se trouvant intégré aux nouveaux organismes mais elle restait responsable des opérations situées en aval de la production. Ses relations contractuelles ont également été modifiées:

(1) GOSSYPIUM hirsutum x G.Arboreum x G.Raimonii

-d'abord à la suite de la signature le 18 Novembre 1970 d'une convention qui instaurait l'Association en Participation H-V-C.F.D.T.

-puis après la création de la Société Voltaïque des Fibres Textiles SOFITEX, société d'économie mixte dont le capital est réparti en trois types d'actionnaires :

- Etat Voltaïque majoritaire avec 55%
- Compagnie Française de Développement des Fibres Textiles C.F.D.T. 44%
- Actionnaires privés 1%

Cette société a donc relayé l'ancienne Association dans ses fonctions de commercialisation et de développement du coton.

Mais le rôle de premier plan que doit jouer le coton dans l'économie agricole voltaïque semble remis en cause, eu égard à la mauvaise réputation dont jouit le coton. En effet dans certains milieux si l'on parle du coton c'est pour le critiquer et lui imputer les maux dont souffre la zone sub-saharienne : "Spoliateur de la fertilité du sol", affameur national", le coton ne rémunère guère l'effort du paysan et ne procure que des revenus dérisoires au Trésor public. C'est l'instrument d'exploitation des sociétés étrangères, notamment la C.F.D.T... autant de critiques qui nous ont motivé à faire une analyse des conditions d'exploitation commerciale de la fibre cotonnière, la commercialisation constituant un des aspects du problème cotonnier.

Pour ce faire, dans une première partie nous essaierons de présenter la méthodologie, c'est-à-dire définir l'instrument d'analyse que nous utiliserons dans la deuxième partie pour cerner la question du prix de revient de la fibre.

L'ambition de la dernière partie est de traiter des problèmes qui auront été mis en relief à travers l'étude du prix de revient. Peut-être n'aurons pas de solutions toutes faites à proposer, mais nous tenterons de comprendre les difficultés qui se posent à l'exploitation commerciale de la fibre.

1ère P A R T I E :

METHODOLOGIE : L'OBSERVATION ANALYTIQUE

C H A P I T R E 1 :

L'ORGANISATION DE L'ANALYSE

1-Objet de la comptabilité analytique

C'est le besoin d'information qui pour un contexte donné permet de définir la technique. Il nous semble donc utile de situer l'objectif de la comptabilité analytique pour dégager plus aisément le caractère de l'information qu'elle doit fournir.

La comptabilité analytique est un instrument de gestion et à ce titre, elle a pour objet de fournir des informations utiles à la prise de décision. On l'a parfois désignée sous le vocable comptabilité des prix de revient, soulignant ainsi l'objectif auquel la technique doit conduire. Avant de continuer essayons de préciser la notion traditionnelle de prix de revient. Selon son acception courante et d'après la définition du plan comptable, le prix de revient d'un objet ou d'une prestation est la somme arithmétique de tout ce qu'à coûté l'objet au stade final de la vente.

En tant que telle, la connaissance du prix de revient suffit-elle à répondre aux besoins d'informations du chef d'entreprise? Pour certaines elle est nécessaire, mais elle est insuffisante pour répondre à toutes les questions; il faut comprendre pourquoi.

De part sa définition le prix de revient correspond à une notion cumulative; il exprime la combinaison des effets évènementiels qui se produisent dans la vie quotidienne de l'entreprise. La connaissance de son total permet de constater le résultat favorable ou non, de la combinaison. Or le souci constant du responsable est d'améliorer autant que possible la combinaison afin qu'elle conduise toujours à un résultat favorable. A cet égard, la connaissance du prix de revient en tant que total nous intéresse moins.

Il ne saurait être question de méconnaître le rôle du prix de revient dans la politique des prix; mais à retenir que l'intérêt du responsable d'entreprise dépasse la connaissance de son total. Prenons un exemple : sur un marché, tel que celui du coton, soumis à la pression de la concurrence le problème est moins de calculer le prix de vente d'après le prix de revient que de compresser le prix de revient de sorte qu'il soit inférieur au prix de vente concurrentiel.

Pour améliorer donc le prix de revient il faut remonter aux causes c'est-à-dire savoir comment ses éléments constitutifs se combinent, discerner ceux sur lesquels on peut agir pour améliorer la combinaison.

C'est donc donner la priorité à l'observation analytique des constituants du prix de revient et, à partir de cette observation l'objectif est de permettre l'examen des conditions internes d'exploitation.

Le réseau de collecte et de traitement des données doit tenir compte de cette priorité.

11/ Constitution du réseau d'analyse

A/Principes

Puisque l'objectif est à partir de l'observation des constituants du prix de revient, de permettre l'examen des conditions internes d'exploitation le réseau de collecte et de traitement des

données doit être constitué de telle façon que la sélection et l'acheminement de ces données puissent varier avec la diversité des informations nécessaires : calcul des coûts fonctionnels aussi bien que celui des coûts et prix de revient des commandes .

L'analyse sera d'autant plus satisfaisante qu'elle permettra de passer d'une observation globale à une observation à des niveaux partiels notamment au niveau de la production. Or à ce dernier égard on peut faire deux constatations :

-Le prix de revient d'un produit est égal au total, coût de la matière au cas échéant + coût de la prestation fournie.

-L'activité de toute entreprise peut être décomposée en prestations élémentaires auxquelles correspondent des charges.

L'analyse consiste donc en une dissection en charges élémentaires du coût ou du regroupement de charges.

Il est alors évident que la constitution du réseau procède d'une partition de l'entreprise en centres d'activité car ce sont ces cellules qui sont à l'origine du coût global.

Pour nous résumer disons que le réseau d'analyse se définit comme un plan destiné à "fournir à l'enchaînement des analyses un canevas à l'image de l'entreprise" (1).

Le préalable à la constitution du réseau est de toute évidence l'existence d'un organigramme clair et à jour, sur lequel le réseau doit se fonder, de sorte que ses éléments correspondent aux sous-systèmes de l'entreprise, aux responsabilités qui nécessitent une observation. Donc une fois la base disponible les problèmes qui se posent concernent, l'identification des responsabilités, le choix des niveaux et des types de responsabilités à observer .

Quels sont dans ces conditions les éléments à prévoir dans le réseau ?

B/ -Les éléments du réseau d'analyse.

La terminologie du plan comptable prévoit les notions suivantes selon les regroupements à effectuer.

1°/ - Les comptes de reclassement de charges.

Le reclassement a pour objet de regrouper des éléments dont on désire connaître le total.

2°/ -Les sections qui sont des "compartiments d'ordre comptable" destinés à recevoir, préalablement à leur imputation aux comptes de coûts ou prix de revient, les éléments de charges indirectes

La section est dite homogène lorsque ses éléments ou frais de section se rapportent à une unité commune (unité d'oeuvre).

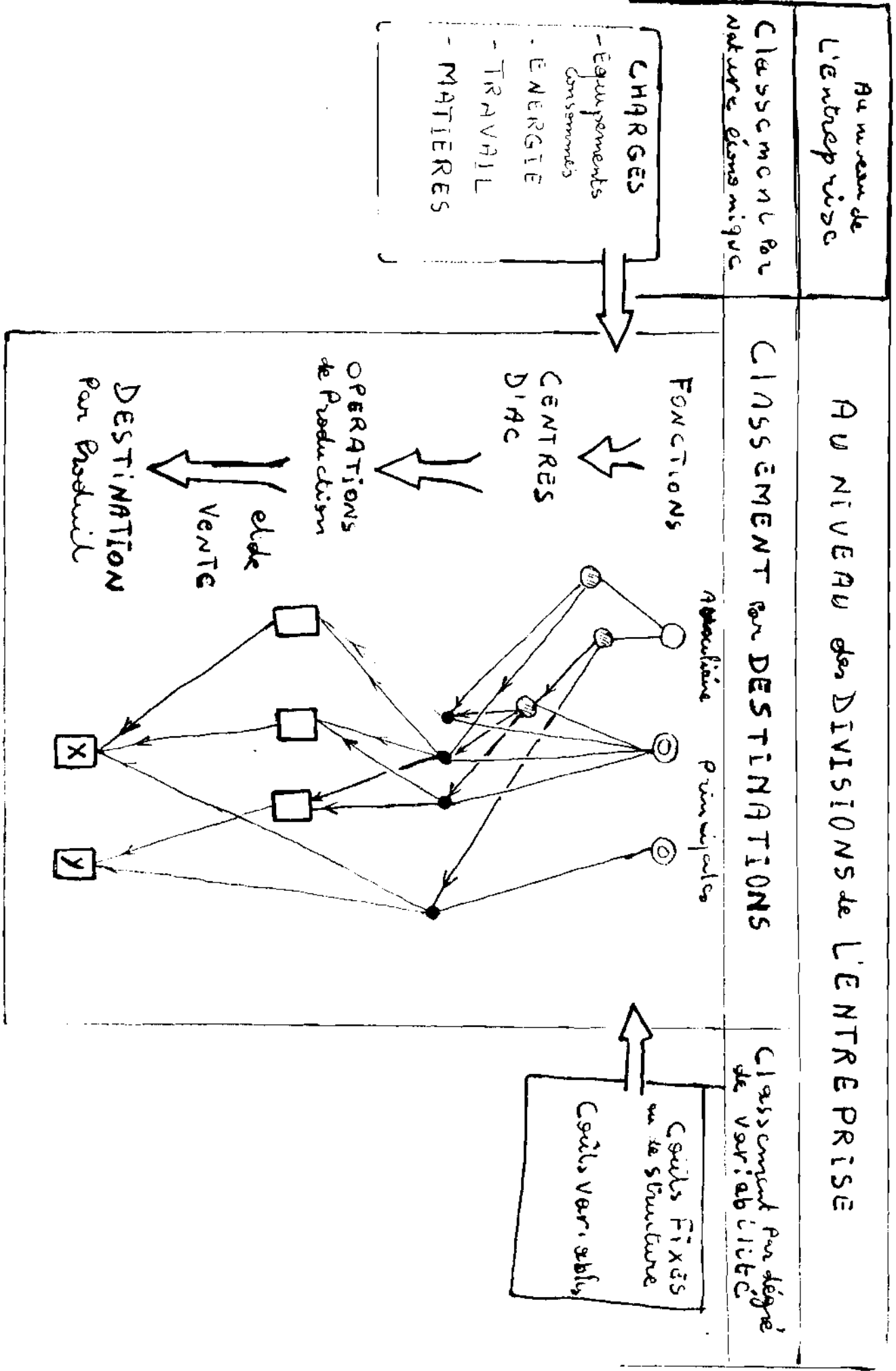
Il faut encore distinguer deux cas :

- a) Un premier cas où le regroupement de charges dans la section coïncide avec la définition d'une responsabilité et d'une autorité. La section correspond alors à un centre de responsabilité.

- b) Dans le second cas, la correspondance n'existe pas entre la section et les cellules de l'entreprise : il s'agit d'une section de calcul.

(1) A. CIBERT in "Comptabilité analytique" P. 47

Fig. 1 Recherche d'analyse.



3°/ -Pour compléter le réseau il faudrait aller jusqu'au bout de la chaîne où nous trouvons les comptes de coûts et prix de revient.

Le schéma analytique qui se dessine est celui ci-dessus P.6

Ce schéma bien que squelettique, met en relief les deux plans successifs d'observation et l'on peut distinguer les deux types de coûts respectifs à chacun de ces plans.

Coûts fonctionnels tant qu'ils concernent les fonctions et organes

Coûts relatifs aux commandes.

Examinons maintenant le cheminement des éléments à travers le réseau jusqu'aux coûts de revient.

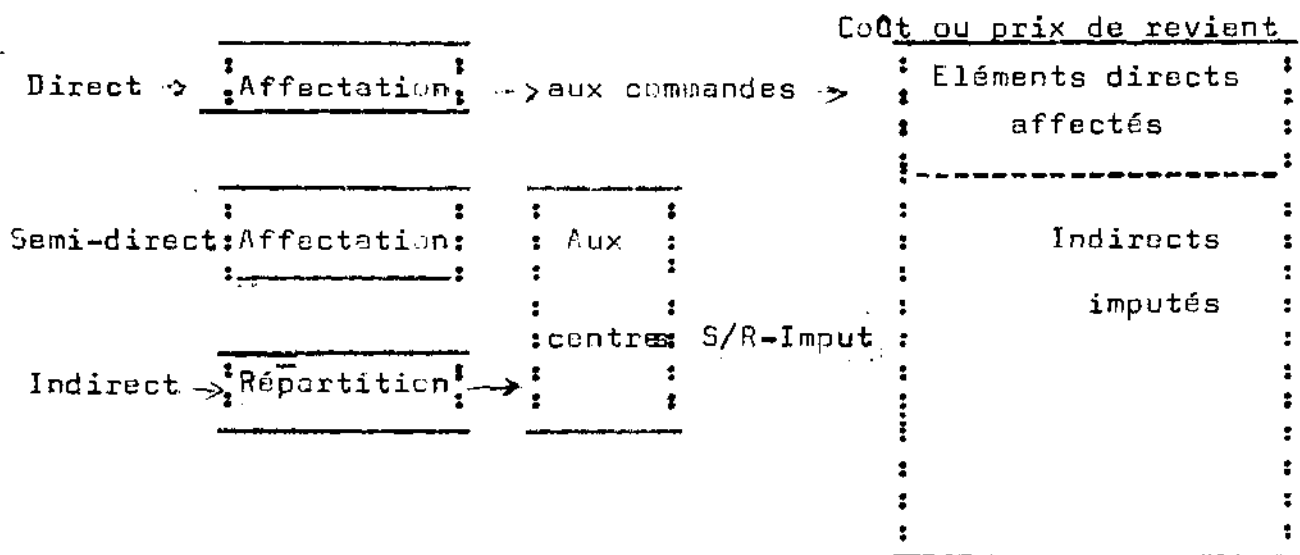
A ce propos il importe de souligner que le mode d'acheminement dépend du lien des éléments de coûts avec la commande.

-Lien direct : affectation directe au coût concerné.

-Lien indirect : l'imputation des éléments aux comptes de coûts ou prix de revient nécessite au préalable une répartition et éventuellement une sous-répartition.

Ces opérations d'acheminement sont décrites par le schéma suivant, P.7

Fig. II Cheminement des éléments



Le problème qui reste à résoudre concerne la collecte des données qui doivent être acheminées à travers le réseau.

III -LA COLLECTE DES DONNEES D'ANALYSE

A. Différences et relations entre comptabilité générale et comptabilité analytique.

1°/- Les différences

On peut retenir trois types de différences possibles :

a) Les différences de périodicité liées à la fréquence des calculs en comptabilité analytique, ce qui peut nécessiter une transposition des charges (abonnement).

b) Les différences d'incorporation.

Elles proviennent soit d'une exclusion (charges non incorporables) soit d'une addition (éléments supplétifs).

c) Les différences de quantité relatives aux montants retenus par les deux comptabilités.

Pourquoi ces différences si l'on constate que dans les deux cas l'observation porte sur les mêmes faits ?.

En effet les faits à analyser sont ceux qui ont entraîné les enregistrements de la comptabilité générale. Mais l'angle d'observation est-il le même ? A propos des différences de quantité on sait que certaines évaluations de la comptabilité générale résultent de sujétions d'ordre juridique ou fiscal qui peuvent altérer la signification économique de ces évaluations. Or la comptabilité analytique n'a de chance d'atteindre ses objectifs que si, l'évaluation des faits qu'elle analyse a une signification économique. Il peut donc s'avérer utile de s'évader des sujétions juridiques et fiscales pour mieux saisir la réalité économique des faits. La différence de perspective entre l'une et l'autre comptabilités a une répercussion inévitable sur les évaluations. C'est cette différence de perspective qui, à notre avis constitue la cause profonde de divergence, et les différences qui en résultent, ont pour corollaire de poser le problème de liaison entre les deux séries de coordonnées.

En effet si les exigences de l'analyse nous amènent à nous écarter délibérément des données de base, il importe de pouvoir mesurer les libertés que nous prenons. Il faut donc souligner la nécessité d'un recoupement sans lequel les analyses risqueraient de s'écarter sans commune mesure du support qui leur donne leur sens.

2° - Relations entre comptabilité analytique et comptabilité générale.

Pour éviter la rupture du réseau avec la base plusieurs modalités peuvent être proposées :

a) L'intégration de la comptabilité analytique à la comptabilité générale .

La méthode consiste à interposer le réseau de comptes analytiques entre les comptes d'enregistrement de charges et les comptes de résultats selon le schéma ci-dessous . P.9

b) L'autonomie avec recoupement.

Préconisée par le plan DCAM, la méthode met en jeu des comptes de liaison ou comptes réfléchis.

Le principe de ces comptes réside dans la notation systématique sous le nom de "DIFFERENCES D'INCORPORATION" des différences éventuelles entre données introduites pour l'analyse et celles retenues en comptabilité générale.

Le mécanisme d'enregistrement est le suivant : on inscrit d'une part la contrepartie du montant introduit dans le réseau, d'autre part la différence au cas échéant entre ce montant et sa correspondance en comptabilité générale.

La somme algébrique de ces enregistrements (solde du compte réfléchi, reproduit une image réfléchie de la donnée de base.

A ces deux types on pourrait adjoindre le procédé du "système intégré multiple" qui par rapport à la méthode de liaison n'en est qu'une variante rendue possible par le recours à la technique de l'informatique.

Il s'agit du traitement d'une même série de données au moyen de programmes différents ; on intègre alors le calcul des différences d'incorporation éventuelles, dans chaque programme.

Figure III: SYSTEME de l'INTEGRATION

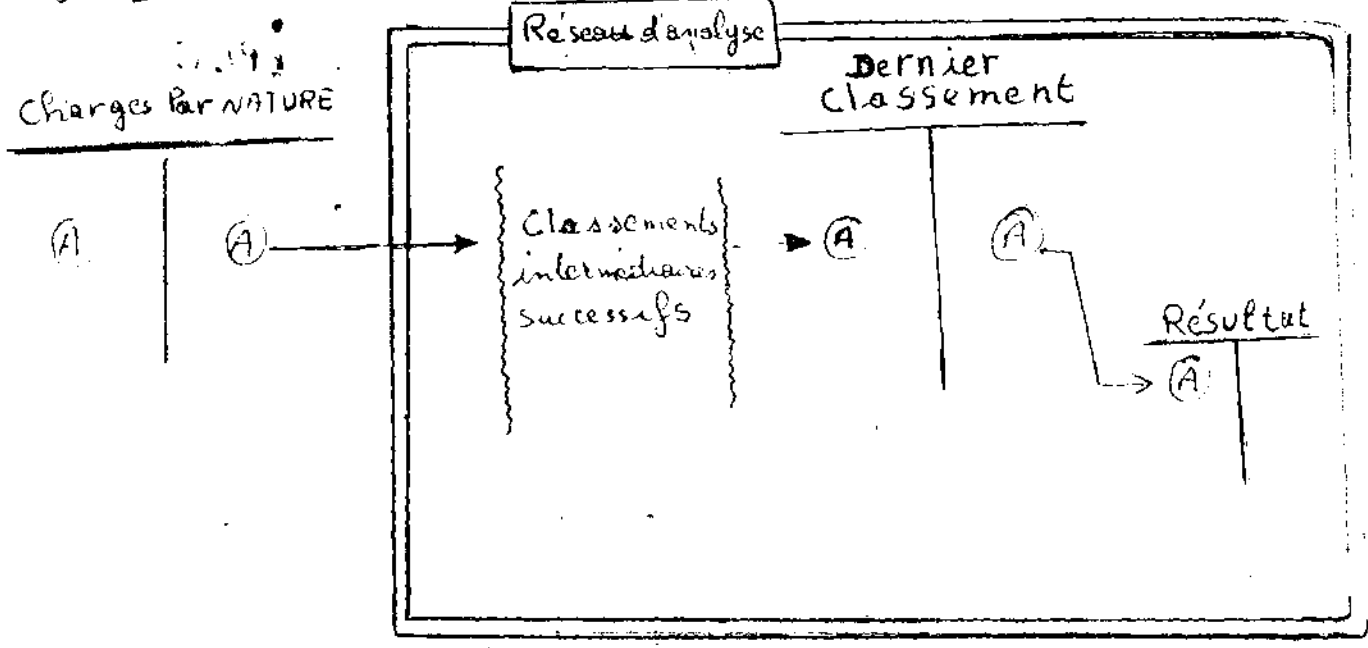
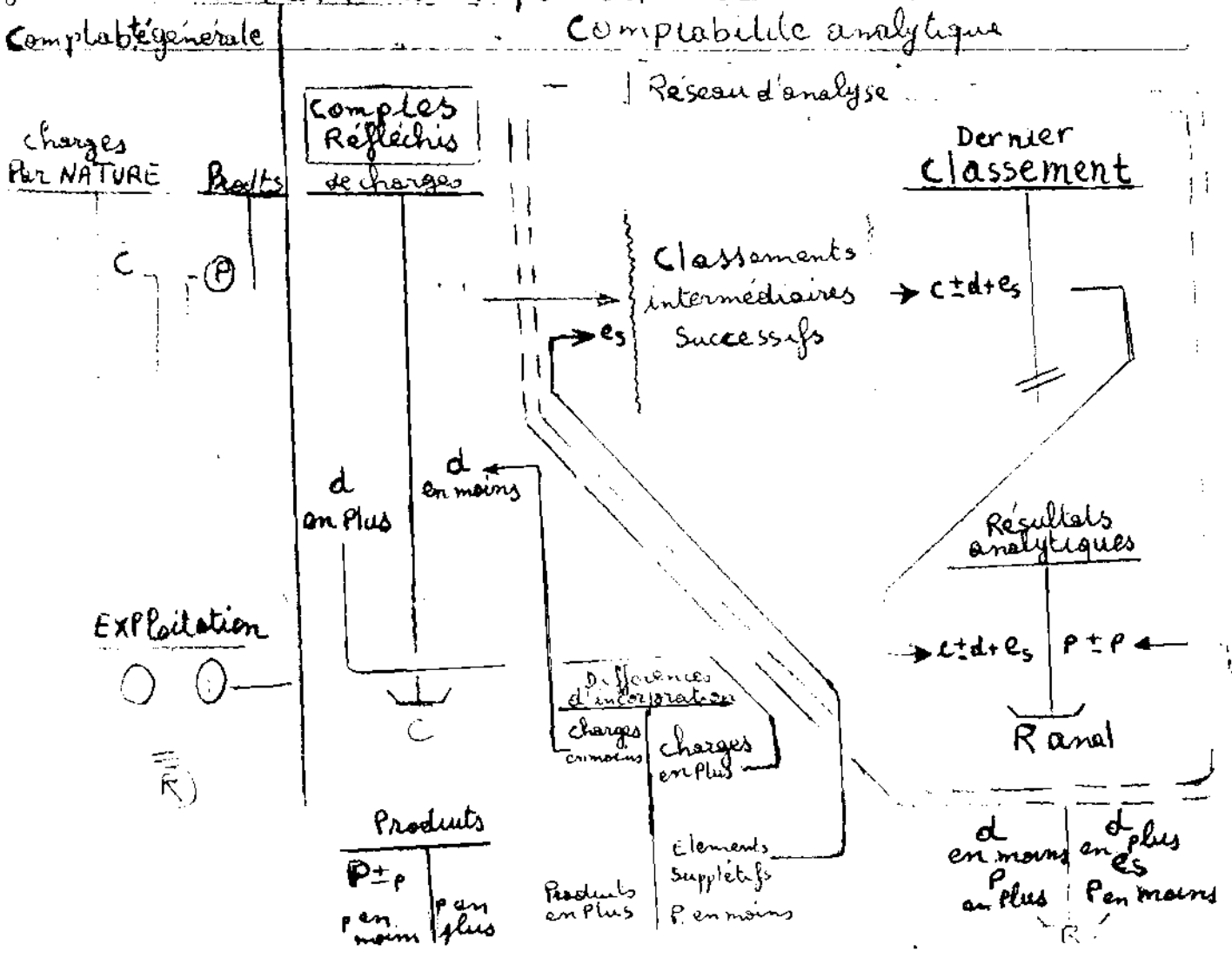


Figure IV: SYSTEME de l'AUTONOMIE avec RECOUPEMENT



Schémas tirés de: 'Comptabilité Analytique Page 86, A. Cibert.

Fig IV: Systeme INTEGRE MULTIPLE

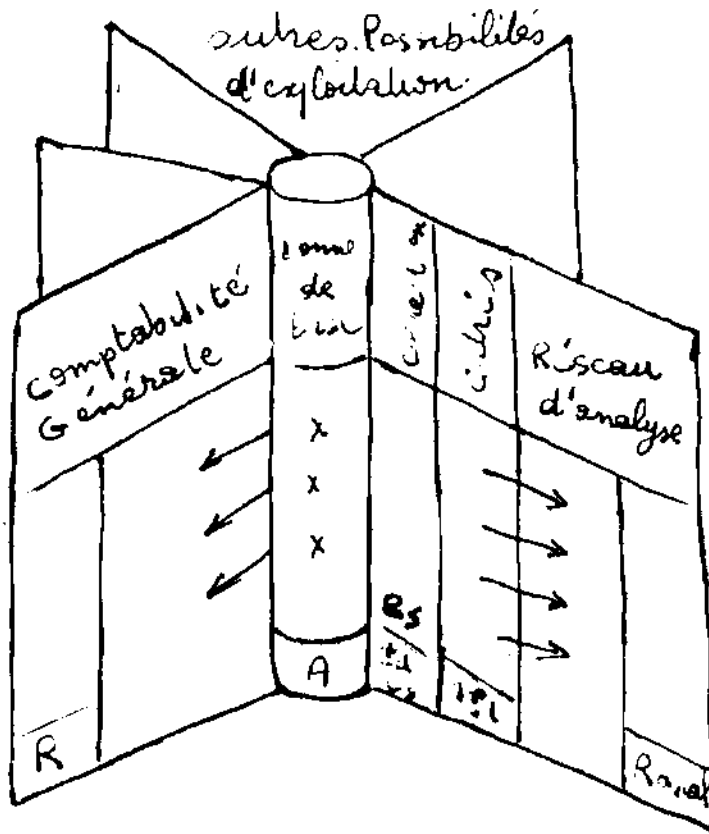


Schéma extrait de "Comptabilité analytique P.8
A Libert.

Le principe du système est décrit par le schéma de la page 9.

- Ces descriptions quoique très schématiques nous permettent de faire certaines observations.

- L'intégration apparaît comme un procédé un peu simpliste et présente l'inconvénient d'une dépendance rigoureuse à l'égard des évaluations de la comptabilité générale ; du fait de cette dépendance elle hérite les sujétions juridiques et fiscales qui grèvent les données de la comptabilité générale .

- C'est l'autonomie qui nous fait échapper à ces risques et qui, grâce à sa souplesse d'utilisation présente un intérêt à plusieurs titres.

- Possibilité de reconstituer les données de base (A) par l'addition : $A = A_{anal} + d$ (différence par rapport à A) à l'anal = données de la COMPTABILITÉ analytique

-Recoupement en fin de calcul entre résultat (R) de la comptabilité générale et résultat analytique (R.anal.)

Par analogie avec le langage des électriciens "l'autonomie correspond à un montage en parallèle" (1) et permet ipso facto de multiplier les branchements c'est-à-dire les possibilités de traitements.

Cependant il ne faut pas oublier que la création d'une nouvelle branche entraîne une nouvelle reconstitution de la série de base.

C'est précisément à cette servitude que le recours à l'ordinateur est utile par l'exploitation d'une même série de données au moyen de programmes différents.

Le schéma du "système intégré multiple" nous permet d'en découvrir les avantages :

- Par rapport à la méthode de l'autonomie, on note une simplification due à l'absence de comptes de liaison.

Soulignons encore la possibilité de multiplication des exploitations sans que la reconstitution de la série de base ne soit une limite, puisque les informations élémentaires de base forment un tronc commun qui reste en mémoire aussi longtemps que de besoin.

Mais ce serait à tort de penser que l'ordinateur est la solution à tous les problèmes ; en particulier, celui de la saisie des données élémentaires de base demeure

-B/ Saisie et mode de calcul des éléments de coûts.

Quelque soient les systèmes de coûts étudiés, tous se fondent sur des analyses fondamentales qui se rapportent aux questions posées pour la prise en charge des consommations dont l'enregistrement est lié à l'existence de documents.

Le principe qui définit l'objectif de ces enregistrements peut s'énoncer comme il suit :

Les documents relatifs à tout mouvement devrait porter l'indication de la double imputation du mouvement :

-Par nature en comptabilité générale, et
-par destination analytique.

(1) A. Cibert in "Comptabilité analytique P.88

11

C'est une condition pour pouvoir répondre à la question qui consomme quoi? Nous pouvons maintenant examiner les questions que posent la saisie, la valorisation et la répartition des principaux types de consommations : les matières et fournitures, la main d'oeuvre et les autres charges afférentes au prix de revient .

1/-Saisie des consommations de matières et fournitures ; calcul de leur coût.

L'activité de la SO.FI.TEX. nécessite des éléments divers, d'origine extérieure, et qu'elle ne peut donc utiliser qu'après une opération d'achat .

Parmi ces approvisionnements il faut distinguer une catégorie de fournitures non stockées-eau,électricité-pour lesquelles c'est la consommation qui est à l'origine de l'achat.La saisie des consommations relatives à ces éléments ne pose généralement pas de problème et dépend du nombre de compteurs.

La seconde catégorie est constituée de matières faisant l'objet de constitution de stock. La consommation de ces éléments est alors différée jusqu'aux sorties de stock.

C'est en ce moment qu'il faut saisir les éléments en quantité et en valeur. Les conditions de la double imputation souhaitée vont dépendre de l'organisation des sorties de stock.

On prend conscience alors de l'importance d'organiser une comptabilité matières de manière à suivre les éléments de stock et à déterminer leur incidence sur les coûts et prix de revient . Nous limiterons notre attention à la tenue de cette comptabilité matières à la SO.FI.TEX.

a) Organisation de la comptabilité matières.

§) Principe de fonctionnement - comptes mouvementés

La comptabilisation des matières est organisée sur la base de l'inventaire permanent à prix standard. Le principe de la méthode se fonde sur un comptage des mouvements de stock en quantité et en valeur, au fur et à mesure qu'ils interviennent.

La réalisation pratique de ce comptage consiste à ouvrir pour chaque matière un compte (ou fiche) sur lequel on porte :

- au débit les entrées en stock (achats ou reprises de stock).
- au crédit les sorties de matières correspondant aux utilisations faites (affectations).

Les écritures en comptabilité matières mettent en mouvement les comptes suivants :

-Comptes analytiques :

- -Compte d'inventaire : 9400
- -Compte commandes magasin en cours : 9000/95

-Compte d'écarts 96 XX (1)

- Compte de différence d'inventaire 97 XX (1)

-Comptes généraux

- Comptes de charges 6 X X X/ Act.95
- Comptes transitoire magasin 4560
- Comptes fournisseurs 4000
- Compte facture à recevoir 4711

(1) Les 2 derniers chiffres correspondent à ceux du compte Nature

Soulignons au préalable que la complexité des articles entreposés au magasin a nécessité la mise en place d'un système de codes nomenclature pour faciliter l'identification des articles. Cette structure de nomenclature se compose de 8 chiffres répartis en quatre codes :

: : :	: : :	: : : :	: :
: : :	: : :	: : : :	: :
A. Catégo- rie (2 chiffres)	B. Groupe (2 chiffres)	C. n° d'ordre (3 chiffres)	D. Lieu de stockage (1 chiffre)

Les imputations sont également exprimées en codes. Le système de codification sera traité plus loin au chapitre 2

Les entrées en stock (achats) sont connues à l'aide des bons d'entrée. Le compte d'inventaire permanent est débité par le crédit du compte commande .

<u>900/95/98/98</u>	<u>9400/98/98/98</u>
:	:
:	:
:	:

Quant aux sorties elle entraînent des bons de sortie qui en principe permettent une identification du centre consommateur. Le mouvement met en jeu le compte 92 X X de la section consommatrice et le compte inventaire permanent.

<u>9400/98/98/98</u>	<u>92/XX/AA/GG/FIN</u>
:	:
:	:
:	:

Exemple de bons de sortie (voir P 13)

Grâce au dépouillement de ces bons on peut connaître le volume de matières consommées qu'il faudra valoriser pour déterminer la contribution de ces éléments au coût des centres ou aux prix de revient.

§ Valorisation à prix standard

La saisie en valeur des flux de matières pose un problème qui revêt un aspect double :

- l'évaluation à l'entrée
- l'évaluation des sorties de stock.

On pourrait en principe évaluer toute entrée à son coût d'achat et toute sortie à son prix de revient.

Mais le stock provient souvent d'achats effectués à des dates différentes à des coûts différents, et encore est constitué d'articles fongibles ou de lots difficiles à identifier. Au prix de quelle entrée faut-il alors évaluer chaque élément sorti?

Dans la pratique plusieurs solutions se présentent au choix, avec dans chaque cas plusieurs variantes. Nous citerons quelques méthodes pour mémoire, le cas qui nous intéresse étant la solution adoptée à la SO FI TEX, on distingue :

43/1

MAGASIN DE : BOBO-DSSO
 SUBDIVISION : IMPRIMES

TRANSFERT Vers :
 N° BORDEREAU :

BON DE SORTIE
 DATE :

NOMENCLATURE				DESIGNATION DES ARTICLES	DESTINATION	Quantité	P.U	MONTANT	CODIFICATION			
						té						
A	B	C	D						NAT	ACT	GEO	FIN
18:70:010:1	:	:	:	Rouleaux papier machine	BOBO-NORD	1	315	315	9212	16	16	41
18:72:033:1	:	:	:	Carnet de reçu	BOBO-NORD	3	295	885	9212	16	16	41
18:71:051:1	:	:	:	Carnet ticket cond 1° choix	BOBO-NORD	2	700	1 400	:	:	:	:
18:71:052:1	:	:	:	" " 2° "	"	1	700	700	:	:	:	:
18:71:058:1	:	:	:	Feuille récapitulatif achat	BOBO-NORD	5	9	45	:	:	:	:
18:71:061:1	:	:	:	Etat décadaire commercialisa-								
	:	:	:	tion	BOBO-NORD	5	10	50				
18:71:062:1	:	:	:	Ticket pesage 1° choix	"	100	15	1 500				
18:71:105:1	:	:	:	Pièce caisse dépense	"	1		2 500				
:	:	:	:									
:	:	:	:									
:	:	:	:									
:	:	:	:									
:	:	:	:									
:	:	:	:									
:	:	:	:									
:	:	:	:									

LE MAGASINIER,
 Signature,

LE RECEPTIONNAIRE,
 Signature,

LE RESPONSABLE,
 Signature,

7 395

- La méthode de la valeur moyenne pondérée, valeur qui peut être obtenue suivants plusieurs procédés.

- La méthode de l'épuisement des lots suivant un certain ordre :

• Procédé F. I. F. O. (First in : first out), on admet dans ce cas que les sorties s'effectuent dans le même ordre que les entrées.

+ Procédé L. I. F. O. (Last in - First out); on pose que les sorties s'effectuent dans l'ordre inverse de celui des entrées.

- La méthode du prix de remplacement

- La méthode du prix standard qui est la solution adoptée à la SO FI TEX.

Principe de la valorisation à prix standard.

On comptabilise toutes les entrées et toutes les sorties d'un élément de stock au même prix, qui est un prix probable ou prix standard, valable pour une certaine durée. Les écarts entre standards et prix réel s'imputent aux sections utilisatrices.

Détermination du prix standard et calcul du prix réel.

Pour les achats dits locaux d'est-à-dire ceux effectués en Haute-Volta et pays limitrophes, le prix de revient est aussi le prix standard.

Quant aux articles d'importation, le prix standard s'obtient par majoration du prix départ d'environ 100% de frais d'approche pourcentage déterminé par expérience. Le calcul du prix standard peut donc se faire dès lorsque le prix départ est connu grâce aux factures émanant de la D I E (1).

Le standard ainsi calculé est le même pour des articles identiques quelque soit le magasin de stockage. Tout changement de standard entraîne une réévaluation du stock au nouveau prix et l'écart qui en résulte est enregistré au compte d'écarts.

Pour une commande le prix unitaire réel se détermine par le calcul ci-dessous :

$$P U \text{ réel} = P.U \text{ départ} \times C.M.$$

$$C.M. = \text{coefficient multiplicateur} = \frac{\text{Total prix CAF}}{\text{Total facture fournisseur}}$$

Comptabilisation des écarts

Le compte "commande en cours" est tenu par commande et par livraison.

Ce compte enregistre au débit les frais réels relatifs à une commande et permet ainsi de déterminer après réception de la dernière facture concernant la commande le prix réel, mettre en relief l'écart sur achat. L'activité 95 se trouve donc apurée après chaque commande par le schéma d'écriture suivant :

(1) Direction Industrie et équipements de la C F D. T. Paris

<u>Compte charges 6 X X X</u>		<u>9000/95 Cpte commande</u>		<u>I.P.9400/98/98</u>	
:	:	:	:	:	:
:	:A <u>charges réelles</u> A	:	:B Entrées stand B	:	:
:	:	:	:	:	:
:	:	:	_____ Solde _____	:	:
:	: débiteur	:	: créditeur:	:	:
:	:	:	:	:	:
:	:	:	:	:	:
:	:	:	:	:	:
			<u>96 XX/AA/GG/FIN:</u>		:
			_____ E _____		:
			Ecart _____		:
			sur _____		:
			achat _____		:

b/ Analyse critique de la méthode du prix standard

On pourrait faire à la méthode trois critiques qui nous semblent mineures :

-La méthode exige une organisation élaborée souvent basée sur l'utilisation de moyens matériels sophistiqués pour l'enregistrement des mouvements et le calcul des écarts.

-Dans la mesure où le prix standard s'identifie à un prix probable théorique, le recours à ce prix revient à l'utilisation d'une base non réelle d'évaluation, et à ce titre, le mécanisme implique l'utilisation d'un compte de recoupement (compte d'écart).

Par rapport au procédé de la valeur moyenne pondérée la valorisation à prix standard n'amortit pas les fluctuations de prix.

Mais le procédé du prix moyen comporte des risques de retards et de calculs longs. Faut-il attendre pour évaluer chaque entrée et par conséquent chaque sortie, de disposer de tous les renseignements nécessaires à une évaluation exacte ?

L'observation analytique doit répondre entre autres à un impératif d'urgence ; la rapidité de l'information est l'essentiel, et mieux vaut une information approximative qui arrive à point, qu'une information rigoureuse mais trop tardive.

La rapidité prime la précision.

Dans ces conditions la réponse à la question posée plus haut est évidente : sans même parler de standard, on peut se contenter d'une valeur approchée que l'on reviserait seulement si elle s'écarte trop des prix réels ; ceci dans la mesure où l'on ne recherche pas une individualisation des entrées successives ni une identification des lots d'un élément de stock donné.

A ce point de vue les inconvénients soulevés deviennent mineurs. L'emploi du prix standard simplifie la tenue de l'inventaire permanent, plus compatible avec les exigences de la comptabilité analytique ; en définitive le procédé constitue une pratique commode qui évite des calculs et des retards.

Mais du fait que l'utilisation du procédé entraîne un écart fréquent, souvent inévitable entre standard et prix réel, il importe

d'entourer le calcul du standard d'un grand sein. Au niveau de la SO.FI.TEX. Le mode de détermination du prix standard donne satisfaction; on peut s'en rendre compte dans l'exemple ci-dessous qui montre des écarts faibles entre standards et prix réels.

EXTRAIT DE FACTURE MILLIARDET Tableau n° 1

DESIGNATION	Quantité	P. unitaire : départ F. F.	Montant F. F.	P. unitaire : standard F. C F A	P. U. réel F. C F A
Boulons H 16 X 40:	50	0,6511	32,56	65	74
16 X 50:	100	0,7110	71,10	70	80
20 X 150:	20	2,3900	47,80	240	270
oupilles fendues					
3 X 60 :	500	0,0261	13,05	3	3
3 X 50 :	400	0,0748	29,92	10	8
8 X 80 :	100	0,2062	20,62	20	23
TOTAL FACTURE			215,05		

Après l'examen des questions qui se posent à l'introduction des consommations de matières et fournitures dans le réseau d'analyse, il nous faut maintenant porter notre attention à celles relatives aux autres consommations, et d'abord les frais de personnel.

2°/-Frais de personnel et coût de la main d'oeuvre.

L'exploitation d'une entreprise ne peut avoir lieu sans le recours d'un personnel dont la rémunération constitue un élément important des coûts d'exploitation.

Si le problème de la détermination et de la répartition des frais de personnel entre les divers centres est général, c'est pour le calcul des coûts de production qu'il convient de l'étudier plus en particulier.

C'est aussi à l'échelon de production que le calcul est plus complexe car on y rencontre des rémunérations variées correspondant à des catégories variées de personnel : l'activité d'égrenage du coton à la SO.FI.TEX emploie :

- des tâcherons, des ouvriers horaires, un personnel appointé
- des occasionnels, des saisonniers, des permanents.

Toujours au niveau de la production, nous parlerons surtout du coût de la main d'oeuvre en considérant la part la plus importante des frais de personnel qui correspond aux frais relatifs au travail des ouvriers.

a) Saisie des frais de personnel.

Le coût du personnel inclut deux types d'éléments qui correspondent aux deux phases d'établissement du coût du personnel.

-Le regroupement d'éléments qui de constatation sont identifiés comme "frais de personnel". Ils correspondent au contenu du compte 65 (rémunération du personnel, c'est-à-dire salaires ou appointements assortis des primes éventuelles, charges et oeuvres sociales).

-Le calcul des éléments accessoires qui de par leur nature propre sont constatés ailleurs et ne deviennent des frais de personnel.

17/

que par leur destination : il s'agit notamment des impôts sur sa-
lair...

Qu'ils soient accessoires ou principaux, le mode de saisie des éléments est lié à l'organisation de chaque entreprise. Dans le cadre de la SO.FI.TEX, l'organisation de l'analyse nous amène à différencier deux types d'éléments du coût du personnel :

-Les charges du personnel issues des dépenses d'exploitation proprement dites : rémunération, déplacements...

-Les charges supplémentaires entraînées par la présence d'un agent en dehors des dépenses qui proviennent de l'activité d'exploitation elle-même. On les groupe sous l'appellation de "charges annexes au personnel."

Pour fixer les idées voici deux exemples d'imputations dans les deux catégories de frais de personnel :

-L'indemnité de voiture accordée à un cadre, affectée à l'activité de l'agent.

-L'indemnité ou les frais de logement imputés en charges annexes.

Dans le premier cas les charges se rapportent directement au travail de l'agent et par conséquent doivent être imputées à l'activité qui occupe le personnel. Ces imputations concernent le transport et déplacement du personnel et principalement la rémunération.

Celle-ci dès lors qu'elle se présente sous forme d'un appointement en général fixe et indépendant du travail effectif du personnel, ne pose pas de problème de saisie. Quant aux ouvriers payés à l'heure sur la base du temps de présence il faut saisir les données élémentaires établies sur le lieu de travail, par pointage pour le temps de présence.

Pour les charges annexes au personnel, on distingue trois sortes selon qu'elles concernent :

- Soit tout le personnel : charges annexes communes : 90/00
- Soit uniquement une catégorie de personnel : -charges annexes personnel Ingénieurs et Cadres (91/00 (1)).
- charges annexes employés et ouvriers 92/00.

Si l'on regroupe ces charges en sections, c'est pour en faciliter la répartition ultérieure .

La répartition s'effectue de la façon suivante :

-En fin d'exercice, répartition des charges annexes communes, entre les sections 91 et 92. L'opération est effectuée au prorata des effectifs d'Ingénieurs et Cadres d'une part, employés et ouvriers de l'autre .

-Quant aux 91 et 92 elles sont chacune en ce qui la concerne soumises à une répartition mensuelle se faisant au moyen de pourcentages standards sur les salaires. Pour le personnel saisonnier on retient un taux de charges de 40%. A la clôture de l'exercice intervient la régularisation des charges facturées, opération effectuée au prorata des salaires versés.

La saisie donne lieu au reclassement des frais de personnel que l'on peut décrire par le modèle de tableau ci-dessous. (page 18)

(1) Codes centres d'activité :

90/00 charges annexes tout personnel, 91/00 charges annexes: personnel Ingénieurs et Cadres 92/00 CA employés

TABLÉAU n° 2 RECLASSEMENT DES FRAIS DE PERSONNEL

Affectation Catégories de personnel	Charges principales				Charges annexes personnel								
	Salaires appointés	Primes ou indemn.	Transport et déplacm ^t	C. Annexes com- munes (90/00)	C. Annexes Ingénieurs et Cadres (91/00)	soins médic.	Autres oeuvres sociales	Charges sociales	indemn. avanta.	Impôts salaires	C. Annexes Employés et ouvriers (92/00)	indemn. avanta.	Impôts/ salaires
Agrenage et mise en balles.													
P. Perma- nent													
M. et Ouvr ^s	6500(1)	6540	6550	6590	6591					6560	6540	6613	
- Cadres	6505	6545	6555				6560	6545	6613				
Personnel saisonnier													
Horaires	6501	6541	6550							6560	6541	6613	
appointés	"	"	"							6560	"	"	
occasion- nel	6502												
TOTAL													

(1) N° de compte plan comptable SO FI TEX (OCAM)

b) Coût total et coût horaire affectable de la main d'oeuvre
 Nous savons qu'il existe deux catégories de main d'oeuvre horaire au niveau de l'usine d'égrenage du coton :

- La main d'oeuvre occasionnelle dont il n'est pas nécessaire d'analyser le temps de travail parce que cette main d'oeuvre est employée à des travaux divers et de façon irrégulière.
- Les ouvriers saisonniers occupés à un travail régulier pendant la durée de la campagne d'égrenage.

Pour cette main d'oeuvre saisonnière il existe une différence inévitable entre le temps de présence (T) servant au calcul de la rémunération brute, et le temps de travail utile (t) qui correspond au temps réel de marche des égreneuses. Cette différence équivaut aux temps morts dus aux interruptions normales du travail (temps d'entretien) soit aux pannes mécaniques ou électriques. Le rapport t/T égal au rendement de la main d'oeuvre justifie une observation attentive et en même temps on doit décider du traitement à choisir pour la différence (T - t)

La traiter comme perte d'exploitation, et dans ce cas l'imputer au résultat en tant que différence d'incorporation.

Ou bien considérer la différence comme effet normal et en conséquence l'intégrer au coût de la main d'oeuvre. Dans cette option deux possibilités se présentent encore :

Soit on modifie systématiquement les temps constatés pour tenir compte des pertes de temps.

Soit, compte tenu de l'intérêt de préserver les informations de base que constituent les temps constatés on préférera calculer le coût à l'heure de présence et prendre simultanément en compte le coût du temps perdu. Pour ce faire, il suffit de prendre pour la base le coût total résultant du tableau de reclassement et calculer le coût horaire affectable sur la base de t. En pratique on applique le rapport (t/T) au coût à l'heure de présence le calcul se présente comme suit :

TABLEAU N° 3 COÛT TOTAL ET COUT HORAIRE AFFECTABLE

	Coût total (direct)	Temps de présence T	Coût à l'heure de présence	Taux de rendement t/T	Coût à l'heure affectable
Affectation de personnel	(1)	(1)	a : b = (c)	= (d)	c : d = (e)
Usinage et mise en balles	:	:	:	:	:
Usine Bobo I	:	:	:	:	:
Usine Bobo II	:	:	:	:	:
Houndé	:	:	:	:	:
.../...	:	:	:	:	:

(1) Constaté ou prévu.

Ce calcul demande un travail supplémentaire aux chefs de quart (chefs d'équipe) pour pouvoir fournir les informations

permettant la détermination de (t). Ces informations n'étant pas toujours disponibles, la pratique à la SO FI TEX consiste à ne prendre en considération la perte de temps qu'au moment des prévisions. On utilise une méthode qui se base sur les renseignements techniques des installations d'égrenage:

- le débit moyen/scie heure (R).
- le coefficient d'utilisation (K) en %.

$$R = \frac{\text{Production (p)}}{m \times t}$$

p = Production de la période

$$m = \text{moyenne des scies} = \frac{\text{Nombre total de scies}}{\text{Nombre d'égreneuses}}$$

t = temps de marche des égreneuses.

A partir donc des prévisions de production il est possible de déterminer le temps réellement nécessaire (t) qui en fait correspond au temps utile puisque c'est au cours de ce temps que les machines travaillent effectivement.

Pour avoir le temps de présence de la main d'oeuvre il suffit d'affecter à (t) le coefficient d'utilisation K tenant compte des pertes.

$$K = \frac{\text{temps réel (t)} \times 100}{\text{temps théorique (T)}}$$

K varie de 70 à 60 % selon les usines.

3°/ Les autres charges

Outre celle des matières et fournitures consommées et des charges de, personnel, il nous reste à examiner la saisie des autres consommations. Elles se répartissent en deux formes :

- les unes viennent immédiatement de l'environnement de l'entreprise ; il s'agit surtout de prestations de services.

- les autres résultent d'un calcul sans lien immédiat avec l'extérieur ; elles concernent les dotations (amortissements) et éléments supplétifs éventuels.

a) Les prestations de services,

Nous rangeons dans la même rubrique les charges enregistrées en comptabilité générale dans les groupes de comptes suivants :

Les transports consommés 62 il s'agit des frais externes c'est-à-dire ceux dus ou réglés à des tiers, et qui ne concernent,

- ni le personnel : cette catégorie de transport étant traitée en frais de personnel (comptes 655 du plan comptable de la société).

- ni les achats de matières et fournitures ou de marchandises. Le transport du coton-graine est entièrement assuré par l'entreprise elle-même et le calcul de son coût résulte de celui des prestations reçues de l'activité parc-auto fournissant le service.

Pour les achats de matières consommables, les frais de transport constituent un élément du coût d'achat (accessoires d'achat) et sont donc saisiés en même temps que les mouvements de matières, quant au transport des achats de marchandises, engrais, insecticides, matériels agricoles et accessoires, les frais y afférant doivent être isolés (transport sur achats de marchandises 6078) parce qu'ils

constituent un élément de charge supporté par l'entreprise au titre de subvention aux facteurs de production, et calculé à partir de la différence :

Prix de revient marchandise - Prix de cession au producteur agricole. Il reste donc pour le compte 62 les transports sur vente, les frais de transit. Ces frais sont ventilés par nature du transport

- Transports terrestres
- Frets maritimes.

Autres services consommés (83)

Cette appellation regroupe des éléments tels que les frais d'entretien, les charges locatives (non compris les logements du personnel), les honoraires et redevances qui intéressent surtout les frais d'analyse, d'échantillonnage..., des frais divers comme les frais postaux.

Le 3° groupe concerne les charges et pertes diverses parmi lesquelles il convient de distinguer les charges d'exploitation, telles les assurances, de celles supportées par le résultat comme les prêts ou créances devenus irrécouvrables.

Citons enfin les frais financiers comprenant à la fois les services rendus (agios commissions) et les intérêts pour terminer les impôts et taxes non compris ceux portant sur la rémunération du personnel, ni les impôts sur le bénéfice enregistré, au compte "perte et profit" hors du compte d'exploitation.

La saisie de tous ces éléments n'entraîne pas de difficulté particulière. Elle émane des factures ou autres documents adressés par les fournisseurs. Les problèmes qu'elle pose concernant les différences entre les données de la comptabilité générale et les prises en charges de la comptabilité analytique. A ce propos nous avons noté que les différences pouvaient avoir deux origines :

- Différences d'objectifs qui conduisent à exclure certains éléments de notre analyse, tels que la taxe sur le chiffre d'affaire

Il résulte
Décalages de temps : date ou rythme / des décalages de dates
des transferts probables entre notion de charge, et notion de perte.

Quant aux différences de rythme elle concernent les abonnements de charge ou étalement des consommations constatées annuellement

b) Charges calculées

L'appellation réunit deux types d'éléments :

- Les éléments supplétifs qui ne figurent donc pas en charges dans la comptabilité générale et qui correspondent à la rémunération des capitaux propres de l'entreprise (charges financières calculées).

- les éléments du compte 68. Nous retrouvons au niveau des amortissements le problème de la subdivision des tranches annuelles par l'abonnements

Nous venons d'évoquer les principales questions qui se posent à l'alimentation du réseau d'analyse, mais l'objectif de la double imputation souhaitable ne semble pas encore atteint. Il nous faut aborder les questions de la répartition des frais, qui touchent déjà l'utilisation du réseau.

4°) La répartition des charges.

a) Définition.

Nous avons introduit les éléments dans le réseau. Mais ce n'est pas tout.

Ces éléments ont été collectés par nature. Pour atteindre notre objectif il faudrait passer du critère "nature" au critère "Affectation" en répondant à la question :

Qui consomme quoi?

On a noté que la constitution du réseau procédait d'une étude approfondie de la structure de l'entreprise ; que le réseau devait reposer sur l'organigramme de celle-ci ; et finalement on aboutissait à un découpage technologique de l'entreprise en cellules que nous avons appelées centres d'activité. Ces cellules sont des "centres de frais" car c'est leur activité qui est à l'origine du coût global.

La répartition consiste à rapporter à chaque centre sa part des éléments introduits pour l'analyse. C'est une analyse primaire indispensable à la recherche des coûts fonctionnels.

b) Mode de répartition :

Le premier point à souligner : la relation des éléments des coûts avec les centres. Nous avons observé que par rapport aux commandes le lien pouvait être direct, semi-direct ou indirect.

On sait que pour les éléments directs il s'agit d'un simple transit dans les centres lorsqu'on cherche à connaître le total des coûts du centre.

Les éléments semi-directs d'après leur définition, se rattachent sans difficulté à un centre. Dès lors on peut parler d'affectation.

Il revient à dire que la répartition ne concerne que les frais réellement indirects.

Pour décrire la démarche de répartition nous prendrons un exemple au niveau du service égrenage de la SO.FI.TEX. Par souci de clarté nous allons simplifier la réalité et considérer que notre entreprise ainsi constituée présente la structure suivante :

- un centre administratif : le chef de service et son secrétariat.
- un atelier quick-link pour le besoin des usines.
- un centre auxiliaire parc-auto : (garage et exploitation).
- des centres de production : les usines.

Le service supporte en outre diverses charges au profit de son personnel, et que l'on regroupe sous l'appellation de "charges annexes au personnel" (charges sociales et oeuvres sociales).

Le travail demandé est de procéder à la répartition des charges en fin d'exercice.

La première opération consiste à déterminer d'abord quels sont les éléments à répartir. Il y a lieu de les classer selon leur relation avec les commandes.

- éléments directs
- éléments semi-directs
- éléments indirects

Deuxième opération : regrouper respectivement dans leurs centres les éléments qui s'y rattachent sans difficulté ; c'est-à-dire

-rappeler d'abord les éléments directs dans les centres consommateurs.

Pour la matière première (coton-graine) et la main d'oeuvre directe, aucune difficulté. Il suffit d'une récapitulation à partir des documents comptables. De même on peut connaître la destination de certaines matières consommables, emballages, pièces détachées usines. à partir du dépouillement des bons de sortie.

Ensuite affecter les éléments semi-directs. En général l'examen de la nature des charges permet de dégager le processus d'affectation.

Les frais de personnel ne posent pas de problème puisque le personnel dans une entreprise doit avoir une "affectation" précise, un poste de travail déterminé. Ainsi le salaire d'un chauffeur ne peut concerner que le centre qui s'occupe de l'exploitation du véhicule. De même que le personnel, les machines, les matériels ont une "affectation" définie que l'affectation de leur amortissement doit refléter.

Il convient de regrouper dans l'administration les charges comme les assurances, les frais divers de gestion pour éviter des calculs erronés.

La 3° opération concerne la répartition des éléments indirects représentés ici par les "charges annexes au personnel". Pour ce faire on recourt à un outil : la clé de répartition choisie en fonction des conditions propres aux consommations à répartir : en voici des exemples :

- Dans le cas des charges annexes personnel, l'opération sera effectuée au moyen d'un pourcentage sur les salaires versés : 40% dans le cas de la main d'oeuvre saisonnière d'égrenage.

- On peut citer la répartition des "frais communs parc-auto (70/00)" au prorata des heures de main d'oeuvre d'entretien, et enfin facturation des frais de véhicule au prorata des Kms parcourus.

L'emploi de cet outil, (clé de répartition) pourrait entraîner des malentendus dus à l'accusation d'arbitraire qui tend à discréditer souvent la recherche des coûts fonctionnels. Nous avons dit à l'occasion de la valorisation des mouvements de matières : parfois il vaut mieux renoncer à la rigueur de l'information au profit d'une information approximative mais utile, et par conséquent ne pas taxer d'arbitraire un calcul qui est simplement approximatif. A vrai dire, peut-on contester que le Kilomètre roulé est une base significative pour répartir les frais de véhicule? Ce qu'il faut reconnaître en accord avec A. Cibert est que " si certaines consommations sont indirectes" et donc à répartir" c'est une insuffisance d'organisation qu'il faut mettre en cause et non l'imperfection du système. C'est l'occasion de souligner encore l'importance de procéder à une analyse des différentes activités de l'entreprise afin de constituer des centres homogènes par rapport aux dépenses et ne répartir que ce qui mérite de l'être.

La répartition se matérialise par un tableau à double entrée

Il nous faut encore procéder aux transferts entre centres so. fournissant des prestations. A cet égard nous devons faire deux remarques :

- l'existence de centres auxiliaires
- et la réciprocité des prestations.

Le principe de répartition des frais des centres auxiliaires peut se résumer ainsi : les centres auxiliaires ont pour caractéristique

de fournir des prestations aux autres, leur coût total doit être réparti entre tous les centres au profit desquels ils travaillent, au prorata des prestations reçues par chaque centre.

Du fait de la réciprocité des prestations, le coût d'un centre dépend parfois de celui d'un autre et vice versa. Pour parvenir à la connaissance du coût des centres il y a lieu alors d'effectuer les virements entre centres fournisseurs réciproques. Par exemple dans la S.O.FI.TEX. le cas se présente entre le centre d'activité 70/00 "frais communs parc-auto" et l'activité 71/00 qui enregistre les frais d'exploitation relatifs aux véhicules légers. En effet le centre 70/00 "garage" assure l'entretien et les réparations des véhicules dont l'exploitation est codifiée à 71/00, en même temps le garage (70/00) utilise les services du 71/00 pour le transport du chef de garage. Pour déterminer le coût du centre "frais communs parc-auto", il faut connaître le coût du km véhicule léger à facturer au 70/00, et à son tour le prix du km V.L. (véhicule) dépend du coût des prestations du garage. Plusieurs méthodes permettent de résoudre la difficulté.

- La solution mathématique
- la méthode des coûts théoriques ou coûts standards

La méthode mathématique consiste à établir et à résoudre un système comportant autant d'équations algébriques que de centres concernés. C'est une méthode qui donne certes, un résultat exact, mais elle peut entraîner une complexité croissante avec le nombre de centres.

Le procédé des coûts théoriques se fonde sur l'emploi de coûts approchés d'unités d'oeuvre.

Lorsque nous examinerons le mode de détermination des coûts standards du parc-auto (chapitre 2 page 36) nous constaterons que les deux méthodes sont en fait combinées.

La remarque à faire concerne le calcul même du coût de l'unité d'oeuvre. Le calcul fondé sur la notion de moyenne, n'a de sens que dans la mesure où l'unité d'oeuvre est elle-même significative. Nous ne ferons pas de développement en ce qui concerne la recherche de l'unité d'oeuvre. Actons tout simplement que l'unité à retenir est celle qui exprime la meilleure corrélation entre la variation du total des coûts et la variation quantitative des prestations fournies.

L'emploi du coût théorique d'unité d'oeuvre suppose que l'on établisse au préalable le coût total probable et le nombre d'unités d'oeuvre réalisables. Ces calculs font appel à des notions de gestion prévisionnelle ou budgétaire que nous examinerons au chapitre suivant.

Budget d'entreprise et analyse des conditions internes.

La comptabilité analytique est un instrument à usage interne destiné à répondre au besoin d'information des responsables de l'entreprise. Pour ces responsables il s'agit de prévoir les solutions aux problèmes délicats qui peuvent se présenter à l'entreprise, prendre les mesures correctives à temps utile.

Peu importe donc les informations à valeur historique. En effet si un responsable s'aperçoit avec plusieurs mois de retard d'une consommation excessive de carburant, ou de frais de téléphone, cette information vieille ne permettra pas de redresser les anomalies à temps opportun.

M. GIFFARD nous fait observer que l'opposition existant entre les modes traditionnelles de gestion et les modes qui s'appliquent à la gestion budgétaire ou prévisionnelle, tient au caractère "historique" de nos systèmes comptables ; historiques parce qu'ils ne donnent qu'une image du passé. Les prix de revient déduits de cette comptabilité ne peuvent avoir qu'une valeur historique. Or il a déjà été souligné que ce qui intéresse la direction d'une entreprise c'est davantage ce que sera le prix de revient dans les mois à venir que ce qu'il a été. Il faut alors instaurer une comptabilité prospective, qui doit se concevoir dans un système budgétaire.

Nous tenterons d'examiner l'élaboration du budget à la SO.FI.TEX., mais il faut au préalable démythifier la notion de budget.
I : Principes d'élaboration.

A/- Qu'est-ce qu'un budget ?

A l'origine, au service des Etats nationaux ou des collectivités publiques, le budget s'identifie à un état prévisionnel et contrôlé de recettes et de dépenses. Pour le responsable cela signifie alors une autorisation annuelle de dépenses accordées à son service administratif.

Il est temps, en particulier lorsqu'on passe dans l'entreprise, de se débarrasser de cette conception qui peut inciter les responsables à un gaspillage lorsqu'ils s'emploient à épuiser la totalité des crédits en fin d'année afin d'obtenir la reconduction de son budget l'année suivante.

Le budget traduit en chiffres la politique de l'entreprise ; c'est plutôt un instrument de prévision à la disposition des responsables. N'ayant pas toujours vu cette différence de conception entre la notion traditionnelle de budget administratif et celle des budgets d'entreprise, certains manifestent une allergie à l'égard des budgets car dans leur esprit "budget signifie" restriction et mesquinerie." Non, le budget n'est pas associé à une notion de mesquinerie mais plutôt à celles de planification et d'orientation, destinées à guider les responsables dans la recherche des solutions aux difficultés. Au total le budget est un ensemble de prévisions coordonnées permettant l'approche des conditions futures d'exploitation. Son organisation doit respecter certains principes.

B/- Les principes d'organisation de la gestion budgétaire

On peut citer trois principes qui se tiennent l'un à l'autre.

1°/-Le premier principe résume toute la philosophie de la gestion budgétaire : "un budget, un et un seul responsable."

2°/ -La notion de responsabilité implique la reconnaissance et l'acceptation en toute liberté de cette responsabilité. Il ne faut donner au responsable l'impression que c'est un autre qui prépare son budget et lui doit le subir. En ce moment il naît en lui un sentiment de petitesse.

"Le budget peut être considéré comme un contrat passé entre le responsable et les instances supérieures" (1). Ce terme de contrat implique alors l'existence d'un dialogue entre les deux parties. C'est à l'issue de la discussion lors de la définition des objectifs et des moyens, et seulement lorsqu'il y a acceptation par le responsable, qu'intervient la passation du contrat. Et à partir de là, il devra en assumer totalement la responsabilité de l'exécution.

Reconnaître et accepter en toute liberté sa responsabilité, tel est l'objet du principe de participation du responsable à l'élaboration de son propre budget. Sans cette participation on sacrifierait le sentiment de responsabilité.

3°/ -Mais on est réellement responsable que de ce que l'on a "sous sa garde, c'est le troisième principe qui dit que le budget ne doit contenir que "des éléments dont le responsable a la libre disposition" c'est-à-dire des éléments sur lesquels il peut avoir une action. Aussi convient-il de distinguer :

-d'une part les dépenses contrôlables par le chef et qui constituent les éléments de son budget.

-d'autre part les charges qui échappent aux moyens d'action du chef. Celles-ci n'interviennent que dans la détermination du coût ou du prix de revient. Prenons par exemple un chef d'usine (19/UU/ (2).

La comptabilité impute à cette usine aussi bien des éléments de charges tels que les amortissements, les primes d'assurance et la quote-part de frais communs, que des dépenses concernant la main d'oeuvre, l'approvisionnement en matières consommables. Dans le premier cas des amortissements, le chef d'usine subit ces charges, il n'a aucune prise sur elles. Elles sont bel et bien des éléments du coût de l'usine, mais ne peuvent figurer au budget du chef d'usine. Par contre le budget doit porter sur les éléments du second groupe car ils sont sous le contrôle effectif du chef d'usine.

L'application de tous ces principes requiert une organisation élaborée qui permettra de répondre à la question .

qui est responsable de quoi?

II-Budget et structure de l'entreprise

A/- Le découpage de l'entreprise

1/- Considérations générales

La question "qui est responsable de quoi" pose un problème de définition des responsabilités. Pour y répondre il est nécessaire de remonter à l'origine des faits.

On observe que l'activité d'une entreprise est toujours

(1) in "Introduction de la gestion budgétaire à la CFDT"

P.6 M. Giffard

(2) 19 = code Activité égrenage ; UU = code géographique

une répétition, un enchaînement ou une combinaison d'opérations élémentaires. C'est l'exécution de ces opérations qui engage les responsabilités à identifier. Notre recherche doit donc se situer au stade de l'exécution. A cet égard si nous essayons de préciser la réalité concrète du processus d'activité, nous constatons que les opérations sont réalisées par des organes, des cellules plus ou moins spécialisées qu'on appelle centres d'activité. On ne peut parvenir à une définition des responsabilités sans passer par celle des cellules d'activité. En d'autres termes il nous faut procéder à la "dissection" de l'entreprise en ses diverses "cellules" ou centres d'activité ou mieux centres de responsabilité.

Mais étant donné le principe de l'unicité de responsable : "un budget, un seul responsable", et aussi autant de budgets que de centres de responsabilités, ces centres doivent couvrir toutes les activités de l'entreprise afin qu'il ne puisse y avoir "ni lacune ni chevauchement" (1).

Ni lacune car s'il en était autrement, il resterait des activités flottantes, sans responsable, et celles-ci risqueraient de camoufler des anomalies par affectation systématique de frais à des postes sans budget et sans responsable.

Ni chevauchement car autrement, cela entraînerait une inter-pénétration des responsabilités qui d'abord constituerait une aliénation de la notion de responsabilité et ensuite créerait des confusions dans l'exercice de ces responsabilités. Le centre de responsabilité doit donc être parfaitement délimité, isolable.

Ce qui précède conduit à la nécessité d'une décentralisation de l'autorité. Finalement "on ne peut imaginer une gestion budgétaire sans évoquer à l'entreprise un problème de structure, problème de structure" (1) qui se traduit sous forme d'une décentralisation, et s'exprime par une distribution non équivoque des responsabilités.

2) Les découpages à la SO FI TEX

a) Organisation.

Il est évident que le découpage que nous aurons réalisé n'a d'intérêt que s'il reflète d'aussi près que possible la réalité de l'entreprise. La condition préalable à l'observation des responsabilités est l'existence d'un organigramme afin que l'on sache qui fait quoi. Le découpage doit s'appuyer sur ce schéma directeur. c.f P.28

b) Centres d'activité

Il serait fastidieux de procéder à l'énumération et à l'analyse exhaustive des centres créés pour l'enregistrement des opérations de la société. L'essentiel est de comprendre le système et d'en dégager les articulations principales. Une analyse synthétique nous paraît plus commode.

Un centre d'activité se définit par deux coordonnées :

- l'activité concernée par l'opération
- la zone géographique dans laquelle se trouve l'activité.

La première tâche consiste donc à analyser les différentes activités de la SO FI TEX (Achats, transports, égrenage, vente...) et leur répartition géographique (pays, régions, secteurs, usines) afin de délimiter les unités.

(1) M. Giffard in Introduction de la gestion budgétaire à la C.F.D.T.

Quant au contenu de ces centres on ne retient que les éléments qui s'y rattachent directement ; ceux qui ne peuvent ni plus ou moins être imputés à une opération, sont regroupés :

- Soit au niveau des centres "frais communs" autour de la responsabilité commune sous laquelle ils sont placés.
- Soit au niveau de l'activité dominante.

Le travail de découpage a permis de constituer les unités suivantes que l'on peut regrouper en deux catégories : activités principales et activités auxiliaires.

Activités Principales

En examinant les activités de SO FI TEX on remarque qu'elles peuvent se regrouper en quatre points correspondant aux différentes tâches de l'entreprise .

Frais communs généraux :

La gestion des opérations requiert une fonction administrative dont les services présentent un caractère particulier.

En effet la mesure de ces services se heurte à des difficultés. On ne peut donc parler de transfert de ces frais sans que cela ne se fasse sur une base discutable.

Par ailleurs l'incertitude due à l'absence de mesure est aggravée par le fait que l'on ne saurait affirmer que ces services sont consommés dans le cadre de responsabilités déterminées ni par un centre plus ou moins que par un autre. A ce titre, ils ont bel et bien le caractère commun.

Pour une observation adéquate des responsabilités, il convient de créer des centres pour ces prestations.

L'activité "encadrement agricole" enregistre les opérations concernant la mise en place des facteurs de production : Engrais, insecticides, matériels agricoles.

En ce qui concerne la commercialisation, il est plus facile d'isoler les activités en suivant la chronologie du processus :

- En amont de l'usine : les activités de collecte du coton-graine : achats, stockage manutention, transports vers les usines.
- A l'usine : l'égrenage et mise en balles, stockage manutention fibre, ...
- En Aval de l'usinage, viennent les opérations de classement de la fibre, évacuation vente, ...

Il vous reste à enregistrer au niveau des "frais communs coton" les éléments qui ne peuvent précisément être imputés à une des opérations ci-dessus mais qui concernent la commercialisation du coton.

Le 4^e groupe est constitué par des opérations spécifiques diverses : fabrication de "quick-link" pour la mise en balles de la fibre, multiplication, traitement et mise en place des semences de coton etc.

Les activités auxiliaires.

Nous avons déjà dit que leur caractéristique est de travailler pour les autres activités, principales ou auxiliaires. Les centres de ce type doivent être soldés en fin d'exercice.

Par exemple pour l'activité 78/00 "angio. de manutention coton-graine" l'apurement est réalisé par l'écriture suivante.

		<u>9178/27 Opération graine</u>
		:
		:
		:
<u>9100/78/00/98</u>		d :
:	:	:
:	:	:
:	:	:
:		<u>9178/17 Stock.manut.c.c.</u>
		:
		:
		d :
		:
		:

On peut citer comme d'activités auxiliaires, le Parc-auto, le service transit, charges annexes personnel etc.

3°/ Intérêt de la division en centres d'activité.

Les centres d'activité se présentent comme des unités homogènes, homogènes par rapport aux dépenses mais aussi par rapport aux responsabilités de l'agent qui a la charge de gestion de ces unités. Il devient alors possible de connaître le coût de chaque centre et par conséquent on peut déterminer la contribution de chaque centre au coût global.

La division de l'entreprise répond à un double rôle

- moyen de traitement comptable analytique
- moyen de contrôle de gestion par la recherche et la mise en relief des responsabilités.

B/ Codification et Imputation.

1°/ Règles de codification

La codification des écritures repose sur la structure de l'entreprise. Du fait de la partition, l'entreprise se présente sous l'aspect d'un système coordonné de centres de responsabilités. Cette structure épouse à la fois la "pyramide hiérarchique et le plan comptable analytique Ce qui permet de rattacher toute opération (recette ou dépense)

- à celui qui l'engage ou en assume la responsabilité
- à sa destination analytique représentée par le centre d'activité.

Les imputations sont prononcées du plus général au plus particulier. Il ne s'agit plus de répartir les dépenses au coup par coup mais de les regrouper soit en frais communs autour de la responsabilité commune à laquelle elles appartiennent, soit au niveau de l'activité dominante.

Codifier signifie imputer une dépense ou recette au centre d'activité responsable.

2°/ Structure des codes d'imputation

La codification des écritures comptables à la SOFITEX, se compose de douze (12) chiffres répartis en cinq codes :

1	2	3	4	5
: : :	: : : :	: : :	: : :	: : :
: : :	: : : :	: : :	: : :	: : :
Société	Code nature (4 chiffres)	Activité	Géographique	Financement

Le 1^{er} code (2 chiffres) indique la société où se comptabilise l'opération de dépense ou recette : EX 0 1 pour la SOFITEX.

Le 2^e code ou code nature (4 chiffres) correspond à la nature comptable de l'opération. Il indique la classe et la sous-classe du compte intéressé. Le code nature est donné par le plan comptable de la société (Plan OCAM).

Le code activité correspond à la destination analytique de la dépense ou recette (activité concernée).

Le code géographique précise à l'intérieur de la société, la zone géographique où se situe l'opération. Exemples : Direction Bobo (00) ; Regions 01 à 10 ; secteurs = 11 à 45...

Quant au code Financement (2 chiffres) il indique la source de financement devant couvrir l'opération qui provoque la dépense ou la recette.

Exemple : 41 = commercialisation coton 79/80.

Un centre d'activité est donc défini à l'intérieur de la société par un code activité suivi d'un code géographique.

Exemples : Direction Bobo : 01/00

Services financiers et comptables Bobo 06/00

Achats et Frais d'achats coton secteur Bobo-Nord:16/16

Pour illustrer la codification des imputations nous prendrons quelques exemples :

Exemple 1 : état de paiement main d'oeuvre occasionnelle

LI B E L L E	Montant	Nature	Act	Geo	fin
Paiement.M.D.occasionnelle couture bâche.....	:41 500	: 6 502	:84	: 00	: 41
Salaires et appointements personnel oc- casionnel					
Activité magasin général					
Géo: Direction Bobo					
Financement: Commercialisation coton 79/80					

Exemple 2 : Entretien Direction

Exemple 2 : Entretien Direction

LIBELLE	Montant	Nat	Act	Géo	Fin
Achat 6 bombes FLYTOX.....	3 000	6129	01	00	41
Autres matières consommables					
Direction					
Direction Bobo					
Commercialisation coton 79/80					

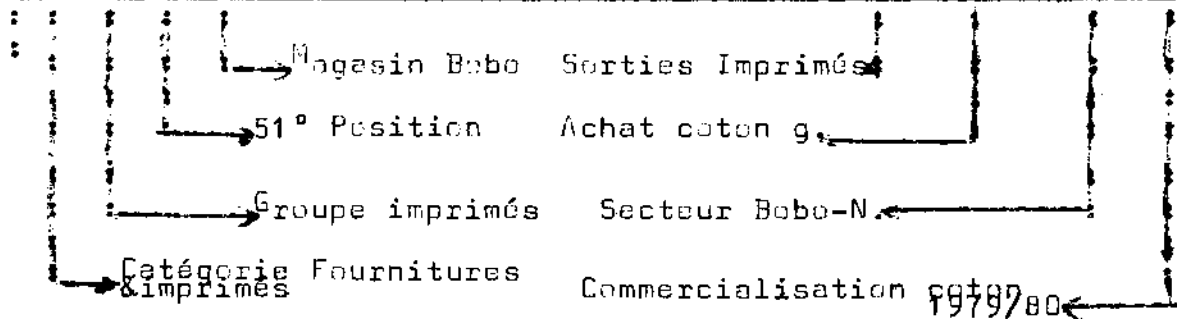
Exemples 3 : matières et fournitures consommées.

Codification en comptabilité générale

LIBELLE	Montant	Nat	Act	Géo	Fin
Fournitures de bureau et Imprimés consommés pour Achat coton secteur Bobo-Nord	2 100	6 112	16	16	41
Achats fournitures de bureau & Imprimés					
Achats et frais d'achat coton-graine					
Secteur Bobo-Nord					
Commercialisation coton 79/80					

Codification en comptabilité matières

Nomenclature Désignation	Montant	NAT	Act	Géo	Fin
18:71:51:1 ticket conditionné/	2 100	9 212	16	16	41



La codification permet de mécaniser le traitement des données par le recours à l'ordinateur. Il s'ensuit un raccourcissement des délais de traitement de l'information. Ce qui constitue un avantage appréciable eu égard à l'urgence des besoins d'information des responsables.

" " " "

Nous venons de voir l'organisation requise pour l'introduction de la gestion budgétaire à la SO FI TEX, en particulier la partition de l'entreprise en centres d'activité. Chaque centre se présente comme un service officialisé ou de fait, pourvu de moyens à lui permettre de réaliser une mission et d'atteindre des objectifs. Il faut examiner maintenant la détermination de ces Objectifs et des moyens nécessaires.

" " " "

III) L'Élaboration du Budget.

La notion de planification contenue dans le Budget requiert une prévision des problèmes que la firme peut affronter au cours de la période concernée par les plans. En d'autres termes planifier signifie prendre en considération les problèmes et en préparer les solutions à l'avance. Cela entraîne deux opérations : Il faut définir les objectifs à réaliser c'est-à-dire le programme d'action, et dresser ensuite le budget des dépenses, budget général, budget par services, et budgets par centre.

En pratique il est plus facile d'aller du particulier au général que d'un plan d'ensemble au budget d'un centre.

A) Budgets des centres

1°/ Méthode d'évaluation des éléments

La méthode empirique consiste à prendre les résultats du dernier exercice et à les reconduire en les affectant d'un coefficient pour tenir compte de l'inflation. Par exemple pour les frais de personnel permanent, il suffirait de prendre le montant de l'exercice précédent et le majorer d'un coefficient tenant compte des prévisions d'augmentation de salaires.

Dès qu'il s'agit de certaines charges comme les consommations de pièces détachées par exemple, les prévisions ne pourront être établies que par approches successives en fonction des réalisations antérieures et des prévisions de variation d'activité.

Mais le procédé élégant consiste à définir des standards qui permettent une évaluation rapide et commode des éléments variables :

- consommations d'emballages ou d'énergie à tonne fibre ou tonne coton-graine.
- consommations de carburant au 100 kms
- coût du chargement coton-graine /tonne.

En pratique on peut distinguer deux étapes de travail :

- d'abord la saisie des moyens physiques du budget, moyens qui sont soit fixes soit variables
- ensuite valorisation de ces éléments physiques et des dépenses ne correspondant pas à des moyens physiques exprimés.

a) Prise en considération des moyens physiques

Les éléments fixes, relatifs, à des charges de structure sont saisis par constatation directe et concernent le personnel permanent (nombre et qualité) les kilomètres de véhicules (km VI) autorisés...

Les éléments variables correspondent à des charges proportionnelles au niveau d'activité. C'est généralement pour ces éléments qu'on établit des standards : temps de travail du personnel saisonnier, occasionnel, consommation de fongicide à la tonne semence quantité d'engrais, superficie fumée, dose d'engrais/ha.

Le procédé d'estimation des prévisions de commande d'engrais nous permettra de préciser le mode d'évaluation des éléments variables

Soit, à partir des données suivantes, à établir la prévision de commande d'engrais pour la campagne 1981/82.

1°/ consommation d'engrais des 3 dernières campagnes

1977/78	1978/79	1979/80
---------	---------	---------

Prévision pour 1980/81: 20 000 T. commandés
17 000 T. livrés aux O R D.

2°/ part d'engrais sur cotons et céréales
coton = 54% céréales 46%

3°/ prévisions de production :

1980/81 : 75% de 90 000 ha à 140 kg/ha
1981/82 : 76% de 100 000 ha à 140 kg/ha

Nous disposons dans ce cas de deux bases d'estimation
- les données théoriques des prévisions de production pour la campagne 1981/82
- les réalisations antérieures.

Estimation de la commande d'engrais sur la base des objectifs de Production 1981/82.

Besoins d'engrais pour la culture cotonnière = A
A = prévisions superficie fumée x dose d'engrais/ha
A = 76% de 100 000 ha x 140 kg/ha = 10.640 T

Besoins d'engrais pour le coton et les céréales = B
B = A x 54% = 19704 = 20 000 T.

Commande d'engrais = Besoins totaux (B) - Stock = C
Stock = 20 000 T. - 17 000 T. = 3000 T.

Commande (C) = 20 000 T - 3000 T = 17.000 T.

Estimation à partir des consommations antérieures

	1977/78	1978/79	1979/80	1980/81
Consommations en T	6400	11475	14070	17000
Evolution en %		80%	23%	21%

On constate que sauf la campagne 78/79 un peu exceptionnelle, les consommations d'engrais augmentent d'environ 22% d'une campagne à l'autre cette hypothèse peut servir à évaluer la commande d'engrais à prévoir pour 1981/82.

Besoins d'engrais pour la campagne 81/82 :

= consommations 1980/81 x taux de croissance

= 17 000 Tonnes x 122% = 20 740 = 21 000 T

Commande = Besoins - Stock = 21 000 T. - 3000 T. = 18 000 T.

Il apparaît une différence de 1000 T entre les deux modes de calcul, écart négligeable lorsqu'on tient compte d'une marge de sécurité nécessaire. On retiendra alors 18 000 T de commande d'engrais

Remarque

A noter que nous n'avons pas prise^{en} considération les reports de stocks au niveau des O.R.D. La méconnaissance de ces stocks rend l'approche difficile et constitue une source d'erreurs qui s'ajoute aux difficultés d'estimation d'une production à caractère agricole.

b/ Valorisation des éléments

L'expression en valeur concerne les quantités physiques que nous venons de considérer, et aussi les dépenses qui ne se rapportent pas à des moyens physiques exprimés, comme les frais d'administration générale, d'entretien...

La valorisation des moyens physiques se fait à partir des coûts unitaires de chacun : prix du Km VL, coût de l'unité d'emballage, prix du KWh, prix du kg d'engrais...

Nous avons noté la distinction entre activités principales et activités auxiliaires, et la réciprocité des prestations entre centres, qui font que la connaissance d'un coût dépend parfois de celle d'un autre. Pour résoudre la difficulté on a parfois recours à un système d'équations mathématiques. La détermination du prix du Km VL en constitue un exemple caractéristique.

Rappelons qu'il existe au niveau de l'entreprise, un service auxiliaire Parc-autos subdivisé en deux groupes de centres d'activités

- l'activité 70/00 Frais communs garage qui s'occupe de l'entretien et des réparations de tous véhicules. Ce centre utilise lui-même deux véhicules : un véhicule léger pour le chef de garage, et un véhicule de dépannage.

- les centres d'activités s'occupant de l'exploitation des types de véhicules : ex: Véhicule léger: (VL 1) utilisé par la direction, le garage lui-même, Véhicules lourds (VL.L) pour le transport, du coton, véhicule Géolette VL G utilisé par les équipes d'achats.

On nous demande de calculer les prix standards du Km VL 1. et VL G, afin de valoriser les prévisions de km à imputer à la Direction et au déplacement des équipes d'achats (Secteur (16/SS)). Les hypothèses disponibles sont les suivantes 1°/

1°/ Charges connues en milliers de francs.

Frais garage : charges fixes + charges diverses non comprises
les frais de véhicule : = 87 000.

Véhicule Géolette 72/00

-Autres charges à incorporer au coût du km, non comprise
la main d'oeuvre garage = 72 150

Véhicule léger 71/00

-Montant charges fixes et charges diverses = 37.500

Véhicule de dépannage : = 4 750

2°/ Prévisions d'heures et de kilomètres VL

Nombre d'heures main d'oeuvre garage = 133 685 Heures m.o.
 garage sur engin dépannage = 670 heures
 Heures main d'oeuvre garage sur VL léger = 8 285
 Heures main d'oeuvre garage sur VL Goélette = 18 825
 Km VL léger total prévu = 437 700 km
 Km VL léger à facturer au garage = 79 250 km
 Km VL Goélette Prévus pour les achats/secteur = 297 500
 Heures engin dépannage = 750

La détermination du km VL G requiert la connaissance des prestations du garage à l'activité 72/00. Il faut donc calculer le coût de la main d'oeuvre garage.

Pour déterminer le prix du km VL l. il nous faut connaître le coût d'heure de main d'oeuvre garage et le calcul du coût de la main d'oeuvre garage implique celui du coût de l'heure engin dépannage.

La recherche de ces coûts nous conduit à poser et à résoudre un système d'équations à quatre inconnues. En effet étant connues les prévisions des autres charges, les prévisions de km VL, d'heures m.o. garage et d'engin dépannage et en posant :

x = coût de l'heure M.O. garage

y = coût/heure engin dépannage

z = prix Km VL l.

u = prix km VL G on peut écrire :

70/00: 133 685 heures m.o. garage x z = 79250 z + 750 y + 87 000.

71/00: 437 700 Km x z = 8285 x + 37 500

76/00: 750 y = 670 x + 4750

72/00: Véhicule G. 297 500 u = 18825 x + 72 150

La résolution de ces équations nous donne :

x = 750 F = coût de l'heure main d'oeuvre garage

z = 100 F = prix standard km VL léger

u = 290 F = prix standard km VL Goélette

Maintenant que nous connaissons les prix standards km VL l. et km VL G. il suffit de les rapporter au nombre de km respectifs imputables aux véhicules de la direction, ou aux véhicules Goélette affectés aux équipes d'achats des secteurs.

Ainsi on ne peut établir le budget de toute activité principale qu'après fixation des coefficients ou coûts standards qui s'y rattachent.

Il ne reste plus qu'à valoriser les dépenses hors budget (assurances, amortissements...) pour obtenir le coût complet du centre.

B) Synthèse

La synthèse de ces prévisions est réalisée au niveau du compte d'exploitation prévisionnel ou pour calculer les différents coûts et prix de revient : achats transports, coton-graine, coût de l'égrenage et mise en balles ... Ces calculs constituent l'objet de la 2^{ème} partie.

Il reste encore un point à examiner : la constatation et l'analyse des écarts, pour compléter la notion de gestion budgétaire. Un développement de cette question sortirait du cadre de la présente étude orientée vers la recherche des prix de revient.

Dans cette, première partie, nous avons tenté de définir l'instrument, la comptabilité analytique, dans la perspective de son utilité, et nous avons été amené à faire une introduction sur ce qui constitue la finalité réelle de la comptabilité analytique : la gestion prévisionnelle. Nous disposons maintenant d'un outil que nous devons utiliser pour réaliser le travail l'étude des coûts et prix de revient de la fibre de coton.

Auparavant il semble opportun de décrire succinctement les éléments dont découle l'analyse des coûts et prix de revient : collecte du coton, transformation, vente et autres opérations qui se greffent au prix du coton.

2^e P A R T I E :

ANALYSE DES COÛTS ET PRIX DE REVIENT
DE LA FIBRE AUX DIFFÉRENTS STADES DE LA COMMERCIALISATION
DU COTON.

Données sur la commercialisation du coton et activités annexes

1/ Les Achats et transports du coton-graine

La campagne de collecte du coton graine couvre 5 à 6 mois, de novembre en avril, et nécessite une collaboration entre Organismes Régionaux de Développement (O.R.D) et acheteur (SO FI TEX) pour la bonne organisation des opérations. Cette collaboration O.R.D-SO FI TEX est surtout visible au niveau de la mise en place des équipes d'achat: Personnel des équipes, emplacement des marchés de brousse. Ceux-ci sont choisis en fonction des critères d'importance de la production, de facilité d'accès aux véhicules.

On distingue deux types d'équipes d'achat :

- les "équipes Encadreur" c'est-à-dire constituées avec le personnel d'encadrement des O.R.D.
- les équipes de marchés auto-gérés.

Les équipes encadreur reçoivent de la SO FI TEX tous les moyens financiers et matériels nécessaires aux achats :

- Véhicule goelette pour le déplacement de l'équipe
- Matériel de pesée : bascule de 500 kg.
- Fournitures d'achat, fournitures de bureau et diverses

Une équipe d'achat se compose de :

- chef d'équipe payeur
- conditionneur
- marqueur et peseur
- éventuellement un responsable chargé du maintien de l'ordre sur le marché "police-marché"

Au cours de cette campagne les achats ont employé 31 équipes pour plus de deux milliers de points d'achats.

Quant à la cadence des achats, la quantité moyenne est de 30-25 tonnes/jour

Les "marchés auto-gérés" sont organisés et gérés par des groupements villageois. Ces groupements avec leurs moyens propres (sauf les moyens financiers) se substituent aux équipes "encadreur" dans les localités où ils existent. En rémunération des prestations la SO FI TEX verse aux groupements intéressés, une commission à la tonnée achetée.

La réalisation des marchés auto-gérés depuis 1975, traduit une volonté d'associer les Groupements Villageois à la commercialisation. Le développement de cette collaboration présente un intérêt certain pour la SO FI TEX dans la mesure où la généralisation de ces marchés se traduit en principe par une compression des frais d'achat due essentiellement à l'absence de frais de déplacements et autres frais occasionnés par les équipes d'achat.

Pendant la campagne 1978-79, les groupements ont collecté près de 9 000 tonnes de coton-graine soit l'équivalent de 15% de la production commercialisée.

Ajouter à ces deux types de marchés les chargements effectués chez les gros producteurs dont la production est évacuée directement en usine et achetée au pont-basculé.

La collecte de la présente campagne 79/80 a donné :

- 68 640 tonnes de 1er choix soit 88,55% de la Production
- 2è choix : 965,49 t soit 1,24% de la Production
- 3è choix : 7914,65 t représentant 10,21% et au total 77 520.

, résultat qui consacre ainsi la campagne comme la meilleure jamais enregistrée.

Sauf dans le cas du jumelage pratiqué à Houndé, le coton acheté est stocké sur le lieu du marché en attendant d'être évacué vers l'usine. Le stock en brousse peut attendre un mois avant être évacué.

Concernant les transports, la société dispose à cet effet d'un important parc poids lourds dont 10 porte-conteneurs. Le coût à la tonne transportée va dépendre des conditions d'exploitation des véhicules.

- Conditions de chargement (coton plus ou moins bien tassé) qui affectent le chargement moyen.

- Les difficultés des pistes de collecte
- Le rayon de ramassage influencé par la dispersion des marchés. Pour la campagne 78/79 le chargement moyen d'un camion était de 11 166kg tandis que le tonnage moyen transporté était 9225 kg/camion.

II/ Transformation et vente.

La transformation consiste à l'égrenage et le délintage qui ne concerne qu'une seule usine (Bobo I)

La SO FI TEX dispose de 5 installations réparties en 4 zones d'égrenage : Bobo-Dioulasso avec deux usines, Houndé, Koudougou et Ouaga ayant une usine chacune. La répartition de la production de cette campagne se présente ainsi par zone d'égrenage.

	Bobo	Houndé	Koudougou	Ouagadougou
Tonnage (t)	37 796,9	23 293,6	11 735	4 694,7
%	49 %	30 %	15 %	6 %

Le rendement moyen égrenage oscille autour de 37 %. Celui de la campagne 1978/79 avec un niveau de 37,3 % ^{en 1978/79} une légère amélioration c'est le meilleur jamais atteint.

Le problème à souligner concerne les déchets notamment à propos des cotons 3è choix pour lesquels le taux de déchets peut atteindre 25 %. Ces déchets ont pour conséquence d'entraîner un manque à gagner par perte sur les achats et par la dépréciation de la fibre sans compter l'effet des débris sur le matériel d'égrenage.

La vente de la fibre intéresse en majeure partie l'exportation puisque les consommations locales de l'industrie et de l'artisanat voltaïques n'absorbent qu'une proportion de 5 à 6 % de la production. Au cours de l'exercice 1978/ 79 les ventes à VOLTEX et à l'artisanat local, prenaient 1152 tonnes de fibres soit au plus 6 % du volume des ventes qui représentait 19 595 tonnes. Il faut donc trouver un débouché pour l'excédent de 95 % ; c'est en ce moment qu'intervient la C.F.D.T. avec comme agent la Compagnie Cotonnière. La quasi totalité des exportations cotonnières de l'Afrique francophone, est drainée par le canal de la C F D T.

Pendant les 3 dernières années les exportations voltaïques ont concerné les destinations indiquées dans le tableau ci-dessous. On constatera que dans cette clientèle, la France se taille la part du lion en absorbant près du tiers des tonnages exportés.

TABLEAU N° 4 REPARTITION DES EXPORTATIONS
VOLTAIQUES DE FIBRE COTON

Années.	1977		1978		1979	
	Tonnage (T)	%	Tonnage (T)	%	Tonnage (T)	%
France.....	6 990	41	4 620	31	5 570	28
Taiwan.....	2 480	15	840	6	4 080	21
R.F.A.....	1 790	11	3 910	26	2 710	15
Japon.....	0 330	2	-	-	2 230	11
Roumanie.....	800	5	1 010	7	2 200	11
Italie.....	925	5	405	3	1 215	6
Taïlande.....	-	-	-	-	605	3
Malaisie.....	-	-	-	-	600	3
Hongkong.....	465	3	-	-	275	
Angleterre.....	280	2	-	-	60	0,2
Belgique.....	35	0,2	-	-	50	0,2
Espagne.....	725	4	-	-	-	
Maroc.....	700	4	-	-	-	
Chine.....	970	6	2 000	13	-	
Autriche.....	100	0,6	1 035	7	-	
Singapour.....	245	1,4	780	5	-	
Indonesie.....	-	-	30	0,2	-	
Togo.....	:Pour memoire:		-	-	-	
Total	16 835	100	14 925	100	19 595	100

Il est bien entendu que ces ventes se font au cours du jour, et par conséquent elles souffriront des "humeurs" du marché.

Outre la commercialisation elle même, d'autres tâches se greffent à l'activité de la SO FI TEX. Il s'agit.

- d'une part de l'approvisionnement des producteurs en semences de coton : multiplication, traitement et mise en place.

A noter que l'opération est gratuite pour le paysan,

- d'autre part l'approvisionnement en facteurs de production à un prix subventionné, subvention qui s'inscrit dans le compte de charges de la société.

Voilà donc très succinctement présenté le processus de commercialisation et nous pouvons faire deux remarques à propos des conditions dans lesquelles se déploie le processus :

- d'un côté une contrainte de prix d'achat

- et à l'autre bout de la chaîne le prix de vente imposé par le cours international. C'est donc entre ces deux limites qu'il faut "manoeuvrer" et le résultat dépendra de la plus ou moins bonne exploitation commerciale.

" "

"

CALCUL DES COÛTS ET PRIX DE REVIENTI/ Systèmes de coûts et Prix de revient. Stades de calcul

1°/ Systèmes de coûts

Selon la définition du plan comptable, les coûts et prix de revient d'un objet représentent la somme de tout ce qu'a coûté l'objet au stade concerné. Cette définition correspond à une optique doublement restrictive, puisque les coûts ainsi définis sont à la fois complets, constatés à posteriori. Mais en fait il y a plusieurs façons de calculer un coût, et pour un même fait il existe plusieurs coûts qui s'écartent les uns des autres

- soit par la perspective du calcul qui peut être réalisé à priori dans une optique prévisionnelle au lieu d'être à posteriori.

- soit par la conception économique du calcul, qui au lieu de déterminer des coûts moyens, s'oriente plutôt vers la recherche des coûts des unités additionnelles pour mesurer l'incidence de la variation quantitative d'activité sur la variation du coût total (coûts marginaux) Du fait de l'incidence des variations du niveau d'activité sur les coûts Unitaires de production, on peut vouloir traiter distinctement les deux types de coûts, fixes et variables, et s'intéresser à un calcul de coûts partiels en se référant à des méthodes qui visent :

- soit à éviter cette incidence : le direct costing, recherche de coûts opérationnels ou proportionnels

- soit à corriger les effets de cette incidence par l'imputation rationnelle des frais fixes : coûts rationnels.

Pour ce qui concerne notre étude il sera question de coûts et prix de revient moyens, prévisionnels,

2°/ Stades de calcul

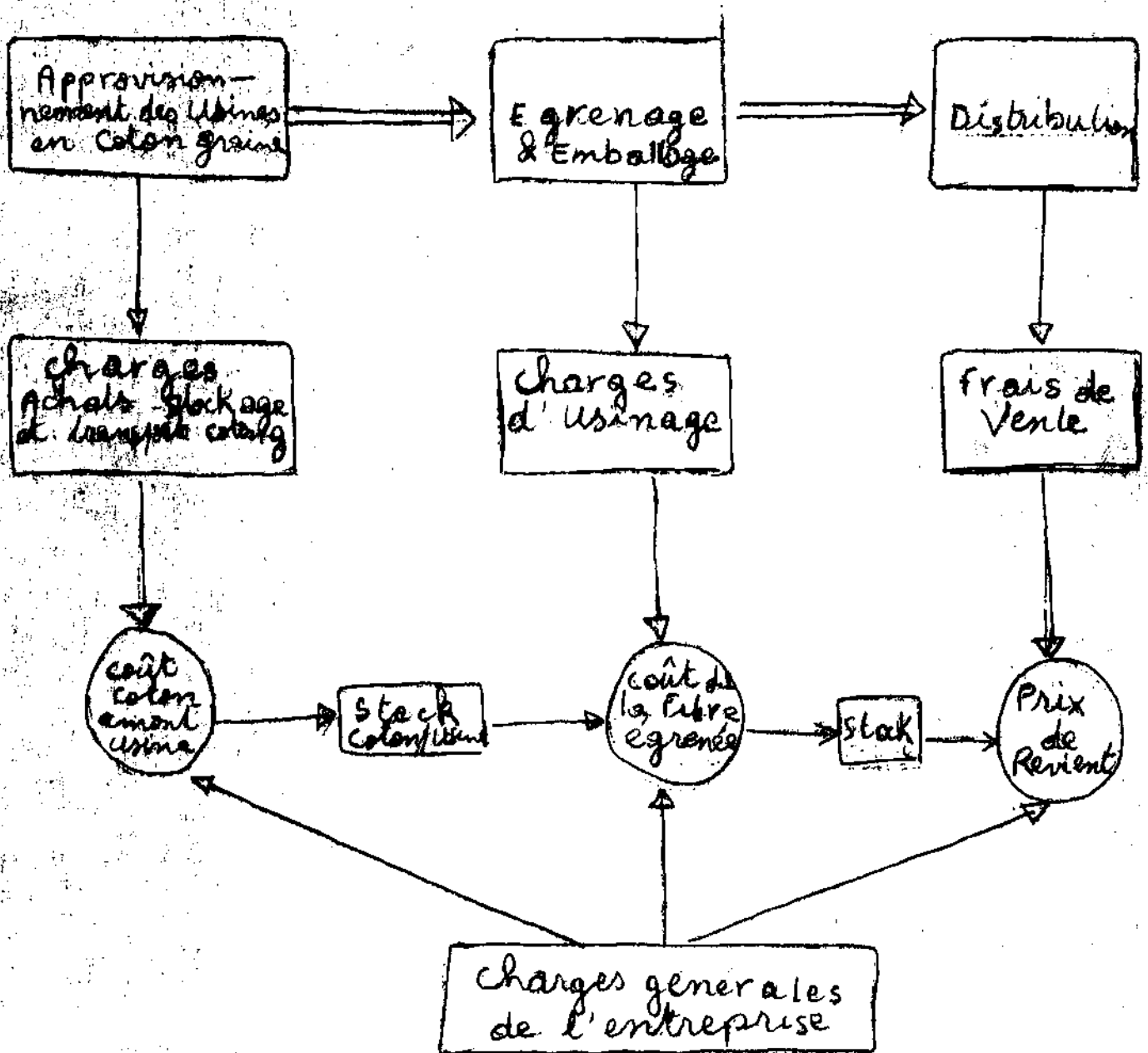
Le schéma suivant retrace le flux de produits et de charges dans l'entreprise. Il montre les trois phases du processus d'activité: la Société achète du coton-graine qu'elle égrène et vend Aux trois phases, approvisionnement des usines, production, distribution, correspondent trois stades de calcul :

- le coût du coton en amont de l'usinage comprenant le prix d'achat et frais d'achat + tous les frais, supportés par le coton-graine depuis qu'il devient propriété de l'entreprise jusqu'à la limite du traitement d'égrenage.

- le coût de la fibre égrenée/ carreau usine constitué par le coût du stade précédent et du coût de l'opération d'usinage et mise en balles.

- les prix de revient à la vente

Figure VII. Flux de Produits & de charges (1)



(1) schéma d'après A. Rapin et J. Poly
 "Comptabilité analytique d'exploitation"
 P. 11

II/ Coûts et Prix de Revient Prévisionnels

A) Coût du coton en amont de l'usinage

1) Centres d'activités et charges

Comme nous l'avons défini ci-dessus le calcul se rapporte à tout ce qu'a coûté le coton rendu à l'usine d'égrenage. A ce stade on peut distinguer plusieurs types d'activités qui interviennent dans la formation du coût du coton :

1/ La redevance Payée au Fonds de développement à titre de participation à l'encadrement : 4500 F/tonne de coton-graine

Redevance = 4500 F X 68 000 T = 306 000 000

2/ Subventions aux facteurs de Productivité

Subvention = (P.R. des facteurs - Prix cession) X Quantité
Engrais coton : 11 000 T X (85 250-40 000)F= 497 750 000
Insecticides coton : 600000 l (1100-400) F = 420.000 000
Total subventions = 917 750 000

3/ Les Frais d'administration générale qui se rapportent aux structures de l'entreprise. Les charges qui en résultent seront le plus souvent des charges fixes, ou des frais dits frais fixes Variables. Ces charges proviennent des centres d'activité suivants :

a) Direction

- Direction générale Bobo = 153 729 000
- Délégation Ouaga = 55 101 000

b) Frais de conseil d'administration = 9 620 000

- Déplacements membres du conseil.
- Honoraires et Redevances (jetons de Présence)

c) Formation du Personnel = 5 570 000

d) Charges du service industriel 15/00 = 56 471 000

Il s'agit des frais imputés à l'activité 15/00 Frais communs coton, non compris les assurances fibres qui seront pris en charges en tant qu'éléments des frais de distribution .

e) Services financiers & comptables 06/00 = 70 555 000

f) Magasin général : 04/00

Fonctionneret + location batiments = 24 083 000
S/total (4) frais d'administration = 375 129 000

dont : Frais de Personnel : 69 % = 258 293 000

- Cadres expatriés = 32 % = 119 891 500
- Cadres voltaïques = 14 % = 50 766 000
- autres personnel = 23 % = 87 633 000

autres frais fixes 19 % = 72 358 000

Frais fixes Variables 12 % = 44 478 000

Eau + Electricité-2 %
Frais Postaux (Téléphone, Telex) 3 %
Frais de Véhicules 7 %

4/ Charges financières

a) charges variables :

Intérêts s/crédit de compagnie = 8,5 % X Plafond moyen
mensuel = 405 250 000

b) charges fixes

-Agios bancaires	= 14 500 000
(commissions s/domiciliation, s/encaissement)	
-Intérêts sur emprunts	=158 250 000
5/total charges financières	=578 000 000

5/ Multiplication des semences.

Pour l'approvisionnement des paysans en semences de coton, deux fermes de multiplication, fermes de Boni et Kaïbo, sont financées par la société. Pour la campagne 1979/80 la prévision d'exploitation de ces fermes se présentent de la façon suivante :

a) Total charges Fermes Boni & Kaïbo	= 7 770 000
b) Total Produits des 2 fermes	= 2 430 000
c) Solde à imputer au coût du coton	= 5 340 000

6/ Traitement et mise en place des semences

a) Traitement en usine

Le coût du traitement des semences comprend :

- des charges fixes constituées par le coût du personnel: main d'oeuvre saisonnière et main d'oeuvre occasionnelle
- des charges variables, représentées par le coût de l'emballage et des produits incorporés (fongicides)

Le tableau suivant montre la répartition des frais par usine de traitement.

Tableau 5 : REPARTITION DES FRAIS DE TRAITEMENT / USINE

Usines	Bobo 1	Houndé	Kgou	Ouaga	Total H.V
Frais					
Frais de Personnel					
coût/tonne	1540 F	996 F	1420 F	2742 F	1624F
Fongicides					
coût /tonne	1665 F	1665 F	1665 F	1665 F	1665 F
Emballage :F/Tonne	3033	3095	3125	3095	3078
TOTAL Frais (F+V)					
F/Tonne	6238	5756	6210	7501	6369
Tonnage (T)	2 500	1 300	1 500	1 200	6 500

b) Mise en place des semences b/territoire = 4 260 000

Au coût du traitement en usine, s'ajoutent les frais de manutention, la facturation des transports de semences dans les secteurs agricoles.

Le coût total de l'opération, semence revient à la somme de

a + b : a = 41 398 000
 b = 4 260 000
 Total a + b = 45 658 000

Soit un coût moyen de = $\frac{45\,658\,000}{6\,500\,T} = 7\,024\text{ F/Tonne semences}$

7/ Détermination du coût d'achat

7-a) Le Prix d'achat 16/SS

Prévisions d'achat : 85 % de coton 1er au prix de 55 F/kg
 et 15 % de 2è + 3è choix à 45 F/kg soit : $\frac{85 \times 55 \text{ F} + 15 \times 45}{100} = 53,5 \text{ F/kg}$
 Prix moyen d'achat

Achat total = 53 500F/T X 68 000 T = 3 638 000 000

7-b) Frais d'achat 16/SS et 16/00

Parmi les frais d'achat de coton-graine nous distinguons :

Les frais de marché occasionnés par la tenue d'un marché de brousse ; ce sont :

- Les indemnités déplacements payés à l'équipe d'achat et au conditionneurs, ils se calculent sur la base de 25 000 F/mois pour le chef d'équipe 20 000 F/mois pour le pescur
 20 000 F/mois pour le marqueur
 25 000 F/mois pour le conditionneur

Soit total : indemnités déplacement équipe : 6 994 000
 indemnité conditionneurs : 3 225 000

- commissions versées aux marchés-auto-gérés
- primes de fin campagne + primes directeurs O.R.D. 20F.T pour les directeurs, et 100 F/T achetées pour les équipes = 6 078 000
- les frais de main d'oeuvre occasionnelle de manutention/marché : 150F/T = 8 493 000
- fournitures de bureau + fournitures d'achat = 20 934 000
- déplacements des équipes par véhicule SO.FI.TEX prix standard km VL X Nombre de km : 290 F X 242 500 Kms = 70 325 000 F
- assurances transports de fond en brousse :

Montant de la somme (Achat + Frais de marché) X 1,4 % = 4 891 000
 autres frais d'achat (16/00) = 2 800 000

(Entretien matériel, stage conditionneurs et fournitures diverses)

Commissions O.R.D : 500 F/T
 68 000 T X 500 F = 34 000 000

Total coût d'achat = a + b
 a = 3 638 000 000
 b = 207 249 000
 Total = 3 845 249 000

Soit un coût d'achat moyen de : 56 548F/Tonne coton-graine
8/ Stockage manutention coton graine en amont Usine :
 400 F/T X 68 000 = 27 200 000

9/ Transport et assurances coton grainea) Transport

Le coût du transport comprend deux catégories de frais : le coût des km "roulés", en d'autres termes les éléments du compte 9174 Véhicules, et les autres frais relatifs au transport.

Les frais de véhicules

Nous ne reviendrons pas sur le mode de calcul du prix standard du km VL, il suffit de rappeler son contenu :

- charges fixes concernant les amortissements et assurances les Impôts et taxes véhicules, les salaires des conducteurs...
- charges variables qui se rapportent aux produits pétroliers frais de garage : coût de la main d'oeuvre garage. Pour cette année l'exploitation prévoyait utiliser des véhicules Unic pour le transport du coton graine .

Le prix standard déterminé pour cette campagne est de 300 F/km VL Unic.

Le coût du transport varie avec le rayon moyen de parcours :

Coût transport/T = (Rayon moyen X 2 X 300) / chargement moyen

Pour Bobo = (143 Km X 2 X 300) / 12 = 7 150 F/T

- Houndé : Rayon moyen R = 61 km soit coût = 3050 F/T
Koudougou R = 167 km soit coût transport = 8350 F/T
Ouaga R = 140 km soit coût transport = 7000 F/T

Autres frais incorporés au coût du transport

- Primes de rendement à la tonne-kilométrique : 150 F/T
- Fournitures + Emballage : 200 F/T
- Autres frais (location matériel divers)

Le coût total du transport se présente comme suit par zone d'évacuation.

Tableau N° 6. REPARTITION DES FRAIS DE TRANSPORT

Table with 4 columns: Zone de destination, Coût/Tonne (F CFA), Tonnage (T) (coton-graine), Coût total (F CFA). Rows include BOBO, Houndé, Koudougou, Ouagadougou, and Total H.V.

b) Assurances coton graine

La prime d'assurance incendie est calculée au moyen de deux grandeurs :

- le coût journalier d'assurance en francs par tonne-jour : F/T J.

F/T-J = Valeur d'assurance à la tonne X taux X taxe / 365
Taux d'assurance = 17,5 % ; taxes = 125 %
Valeur d'Assurance = 86 500 F/T pour le stock en brousse
= 93. 300 F/T pour coton graine en Usine.

Ce qui donne les coûts journaliers d'assurances suivants :

- F/TJ = 5,18 F pour le Stock Brousse
= 5,58 F pour le stock Usine

- La 2e grandeur est le stockage ou nombre de tonnes-jours (TJ)

T.J = stock en fin de période (decade ou mois) X nombre de jours de la période (10 ou 30)

Soit T.J = 778 595 pour le stockage en brousse
= 75 163 pour le stockage coton g . en usine

Le montant de la prime s'obtient par le produit : T-J X F/TJ

Soit : stock coton graine en brousse = 4 033 000
 stock coton graine en usine = 419 000
TOTAL assurance incendie coton-graine
 = 4 452 000 F

10/ Stockage manutention coton graine en usine : 17/UU

30 % de 68 000 T déchargés en silo usine au prix de 400F/T déchargée soit par rapport au tonnage ramené un coût moyen de 109 F/T.

Coût du stockage manutention = 109 F X 68 000 = 7 402 000 F

11/ Frais communs usines 15/UU 124 014 000 F

Ces frais intéressent le contenu des centres d'activités codifiés à 15-UU, non compris les impôts et taxes, les primes d'assurances, les amortissements des usines.

12/ Patente Exportateur = 10 000 000

13/ Synthèse des calculs

Redevance au F.D.R.	=	306 000 000
Subvention aux facteurs de production	=	917 750 000
Frais d'administration générale	=	375 129 000
Charges financières	=	578 000 000
Multiplication des semences	=	5 340 000
Traitement et mise en place des semences	=	45 658 000
Coût d'achat coton-graine	=	3 845 249 000
Stockage manutention coton-g. en amont		
usine	=	27 200 000
Transport coton-graine	=	448 240 000
Assurances incendie coton graine	=	4 452 000
Stockage & manutention coton en usine	=	7 402 000
Frais communs usines	=	124 014 000
Patente Exportateur	=	10 000 000
Coût total coton graine avant usinage	=	<u>6 694 434 000</u>

Coût du coton graine = 6 694 434 000 / 68 000 T = 98 448 F/T coton-graine

Equivalence fibre sur Poids fibre

Rendement égrenage = 37 %

Production de Fibre = 68 000 TX 37 % = 25 200 tonnes

Equivalence coût amont usinage = 6 694 434 000 / 25 200 T = 265 650 F/ T

B/ Coût du coton égrené

Au coût avant usinage s'ajoutent les éléments provenant de trois origines :

- l'égrenage et mise en balles
- le stockage manutention de la fibre en usine
- le classement de la fibre

1°/ Coûts de l'usinage et mise en balles.

a) Les frais fixes

- charges d'amortissement	=	120 689 000
(batiment, & matériel, d'égrenage 15/UU et 19/UU		
- Impôts et taxes	=	5 700 000
- Assurances immobilisations	=	18 100 000

Autres frais fixes	= 136 948 000
(Pièces détachées + matières consommables)	
(Personnel permanent et occasionnel)	
- S/total frais fixes	= 281 437 000
b) Frais variables	
- Main d'oeuvre d'égrenage	= 68 066 000
- Emballages	= 115 978 000
- Energie	= 67 267 000
- S/total frais variables	= 251 311 000
- Total coût égrenage = a + b =	<u>532 748 000</u>

Coût à la tonne = 21 140 F/T Fibre

Ce coût global se décompose en : frais de personnel pour 27 %
matières et fournitures consommées 45 % , équipements consommés 23 % et
enfin 5 % pour le reste

2°/ Stockage et manutention fibre en usine

- Frais main d'oeuvre + Plombage =	20 834 000
- Prestation engins de manutention	
2 000 heures X 1060 F/H	= 2 120 000
Total stockage manutention en usine	= <u>22 954 000</u>
coût à la tonne	= $\frac{22\,954\,000}{25\,200} = 910 \text{ F/T}$

3°/ Classement Fibre

coût total du service	= 8 649 000
coût/ Tonne Fibre = $\frac{8\,649\,000}{25\,200 \text{ T}}$	= <u>343 F/T</u>

4°/ Coût du coton égrené :

Equivalence Fibre du coût amont usine	= 265 652 F/T
Egrenage et mise en balles	= 21 140 F/T
Stockage manutention Fibre/usine	= 910 F/T
Frais de classement Fibre	= 343 F/T
Total coût du coton égrené	= <u>288 045 F/T</u>

C/ DETERMINATION des PRIX DE REVIENT

1°/ Les frais de distribution.

a) Frais communs de distribution

Assurances : Fibre	
- incendie fibre $\frac{30\,819\,000}{25\,200 \text{ T}}$	= 1223 F/T
-contry damage = $\frac{3\,621\,000}{25\,200}$	= 144 F/T
S/total assurance	= <u>1367 F/T</u>

Coût d'évacuation de la Fibre toute destination (20/55)

Service transit 50 FI.TEX. : $\frac{7\,204\,000 \text{ F}}{25\,200 \text{ T}}$	= 286 F/T
Loyer magasin stockage et divers	= 270 F/T
S/total coût de l'activité (20/55)	= 556 F/T
<u>TOTAL : (a) Frais commun distribution</u>	= <u>1923 F/T</u>

b) Frais sur ventes Locales

- Transports et Assurances s/ventes locales	= 1 142
- Rémunération sur ventes locales	= 28 080
- Rémunération C F D T	= 4680 F/T

- Rémunération SO.FI.TEX.	23 400 F/T
7,5 X 312 000 F (Prix de vente)	
Total (b) = Frais sur ventes locales	= 29 222 F/T

(c) Frais de Distribution ventes Export.

Loyer Magasin Stockage Fibre Export	=	1 215 F/T
Droits et Taxes de sorties	=	3 300 F/T
Valeur mercériale = 50 000 F/T X 3,18 %		
CØVOC 0,50 % X (Valeur commerciale sortie Usine)		
taxe sortie Douane + credit d'enlevement		
Evacuation sur Abidjan	=	14 354 F/T
Transit manutention Abidjan	=	8086 F/T
Frets et Assurances maritimes	=	26 613 F/T
Frais de vente Europe	=	3 200 F/T
-commissions sur ventes	=	1 500 F/T
-honoraires et redevances	=	1 700 F/T
Rémunérations sur ventes Export	=	30 294 F/T
-C F D T	=	5 049 F/T
-SO FI TEX = 7,5 % X P. de Vente = 25 245 F/T		
7,5 % X 336 600 F/T		

TOTAL (c) = Frais de Ventes Export CAF/Europe = 87 062 F/T

2°/ Prix de Revient VOLTEX (Vents Locales) = P.R 1

Prix de revient VOLTEX = (coût de Production + a + b)	
= coût-Production = 288 045 F/T	288 045 F/T
+ a = Frais commun distribution = 1 923 F/T	
+ b = Frais s/ Ventes locales = 29 222 F/T	
TOTAL Prix VOLTEX	= <u>319 190 F/T</u>

3°/ Prix de Revient CAF/Port Europe

Prix de Revient = (coût de Production + a + c)	
P.R. = { coût de Production	= 288 045 F/T
+ a = Frais communs distribution	= 1 923 F/T
+ c = Frais s/Ventes exports	= 87 062 F/T
TOTAL = Prix CAF/Port Europe	= <u>377 030 F/T</u>

D/ RECAPITULTION (Voir P. 51)

Tableau N° 7 RECAPITULATION

		: Fixes ou	: Coût/t.	: Coût/t.
		: variables:	: coton-G.	: coton fibre)
		: F. CFA	: F. CFA	: F. CFA
1°/ Subvention au Fonds de Dev.	V	04 500	12 143	
2°/ Subventions Facteurs de Prod.	V	13 496	36 419	
3°/ Frais d'administration Générale	F	5 517	14 886	
4°/ charges Financières		8 500	22 936	
- credit de campagne	V	5 960	16 080	
- intérêts s/emprunts	F	2 330	6 280	
- Agios	F	210	576	
5°/ Fermes de Multiplication				
semences	F	78	212	
6°/ Traitement et mise en place				
semences	F	671	1 812	
7°/ Coût d'achat coton-graine	V	56 548	152 589	
- Prix d'achat	V	53 500	144 365	
- Frais d'achat	V	3 048	8 224	
-commission O R D 500 F/T				
-frais de marche				
8°/ Stockage & manutention coton				
graine amont usine d'égrenage	V	400	1 079	
(gardiennage + chargement)				
9°/ Transports et Assurances				
coton-graine	V	6 657	17 964	
- Transports	V	6 592	17 787	
- Assurances	F	65	177	
10°/ Stockage & manut. CotonG.				
en Usine	V	109	294	
11°/ Frais communs usines	F	1 824	4 921	
12°/ Ratente exportateur	F	147	396	
Coût de Revient coton amont Usi-				
nage:		98 448	265 650	
13°/ Usinage et mise en balles			21 140	
- Frais Fixes	F		11 172	
- Frais Variables	V		9 868	
14°/ Stockage et manutention				
fibre/usine	V		910	
- M.D+Plombage	V		827	
Engins manutention	V		83	
15°/ Frais de classement	F		343	
Coût coton égrené/carreau/U.			288 045	
16°/ Assurances Fibres	F		1 367	
-Incendie fibre	F		1 223	
-Contry damage (F		144	
17°/ Frais communs évacuation	F		556	
-Transit SO FI TEX			286	
-Loyer Magasin			270	
18°/ Frais sur ventes Locales	V		29 222	
Transports et assurances			1 142	
Rémunérations / Ventes			28 080	
Prix de revient VOLTEX			319 190	
19°/ Frais de Distribution Export:			87 062	

(Postes de charges (Suite)	F. ou V.	coût par tonne fibre E. CEA
(Ventes Export (Suite : détail)		
(- Loyer Magasin Export		1 215
(- Droits et Taxes de sortie	V	3 300
(- Evacuation sur Abidjan	V	14 354
(- Frets et Assurances maritimes	V	26 613
(- Transit manutention Abidjan	V	8 086
(- Frais de Vente Europe	V	3 200
(- Rémunérations s/Ventes		30 294
(<u>Prix de Revient CAF Port Europe</u>		<u>377 030</u>

En valeurs relatives, l'analyse à laquelle nous avons procédé révèle la structure suivante du prix de revient CAF :

- Achats et frais d'achats	= 40 %
dont : prix d'achat = 38 %	
frais d'achat = 2 %	
- Frais de carreau Usine à FOB Abidjan	= 8 %
- Evacuation & Transit Abidjan = 6 %	
- Autres frais = 2 %	
Frets et Assurances maritimes	= 7 %
-Rémunérations s/Ventes & Frais ventes Europe	= 9 %
-Subventions payées par le coton	= 13 %
- Redevance Fonds de Développement = 3 %	
- Subventions facteurs de Production = 10 %	
-Charges générales	= 10 %
- charges financières = 6 %	
- Administration générale = 4 %	
-Coût égrenage et mise en balles	= 6 %
-Transports (4,7%) & Assurances coton graine	= 5 %
-Autres frais de commercialisation	= 2 %

Le calcul montre qu'en dehors de l'achat, les postes les plus lourds pour le prix de revient se situent au niveau de la distribution, des subventions, des charges financières et d'administration, égrenage et transport.

Par ailleurs on constate une augmentation très importante des différents prix de revient par rapport à ceux de 1976/77 qui s'établissaient à :

Stade entrée usine coton non égrené	: 179 327 F/T	(+48 %)
Stade carreau Usine	: 197 120 F/T	(+46 %)
Stade CAF/Europe	: 245 020 F/T	(+51 %)

Comment expliquer ces augmentations ?

3^{ème} PARTIE :
PRIX DE REVIENT ET PROBLEMES DE
COMMERCIALISATION d'UN STON

CHAPITRE 1

Les difficultés de collecte du coton et les coûts en amont de l'usinage.

3-1-1- Prix d'achat et rémunération du Producteur.

On remarque dans ce qui précède la prépondérance du coût d'achat 40 % du prix total dont 38 % Pour l'achat proprement dit et 2 % de frais accessoires d'achat.

En premier lieu il faut tenir compte de l'incidence de la hausse des prix d'achats intervenue entre les campagnes 1976/77 et 1977/78, portant ainsi les prix de coton graine de 45 à 55 F/KG pour le 1er choix, et de 33 à 45 F le kilogramme pour les 2^e et 3^e choix. Compte tenu de la répartition entre les divers choix on aboutit cette année au prix moyen de 53 800 F la tonne, alors qu'au cours de la campagne 1976/77, le prix moyen ne s'élevait qu'à 38 860 F, soit rapportée à la tonne de fibre (rendement égrenage = 37 %) une augmentation de 39 515 F/Tonne, ce qui couvre déjà 22 % de l'accroissement du coût du coton au stade entrée usine.

A souligner cependant que ce relèvement ne doit pas être considéré comme une bonification généreuse offerte aux producteurs, mais plutôt un acte d'équité, car la disproportion était devenu trop grande entre la masse de revenus bruts versés aux producteurs et celle des bénéfices résultant de l'exploitation commerciale du coton; en effet les producteurs avaient reçus en 1976/77 2,2 Milliards de francs C.F.A. tandis que le compte d'exploitation de la même période devait faire ressortir un solde créditeur de 3,1 Milliards à partager entre les différents bénéficiaires : Caisse Stabilisation des Prix des produits agricoles (C.S.P.) C.F.D.T. et O.R.D. Ce profit équivalait à 142 % de la part distribuée aux paysans.

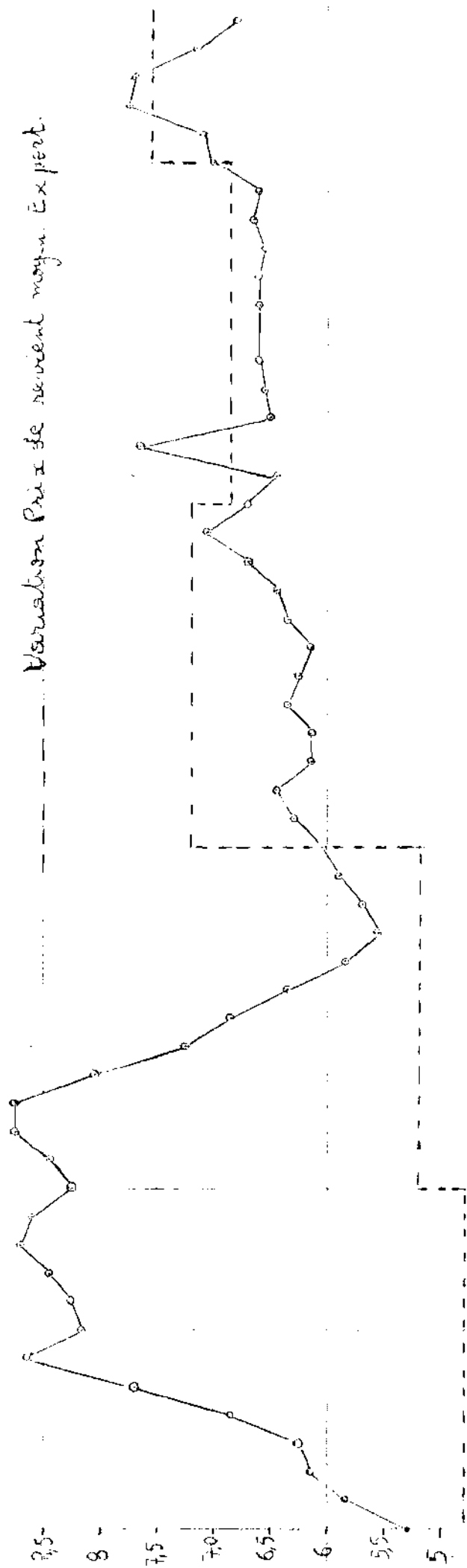
Deux types de grandurs permettront de mieux apprécier l'impact du prix d'achat sur la rémunération du paysan : La marge brute et le pouvoir d'achat du coton au niveau du producteur.

FF/Kg

Fig VIII

—○— Course d'évolution décours Et CAF du standard 1" 1/32

- - - - - Variation Prix de revient moyen Expert.



J F M A M J J A S O N D J F M A M J J A S O N D J F M A M J J A S O N D J F M A M J J A S O N D J F M A M J J A S O N D

1976

1977

1978

1979

1980

Tableau n° 8 CALCUL DE LA MARGE BRUTE

	1972/73	1974/75	1976/77	1978/79
<u>Basas de calcul :</u>				
Superficie moyenne/ha/Exploitant	0,60	0,55	0,65	0,65
Rendement moyen : Kg/ha	465	497	697	837
Prix d'achat moyen F/Kg coton G.	30,98	38,74	38,03	53,63
Consommation moyenne facteurs de production				
Insecticides : L/Ha	1,99	3,17	4,67	5,54
Engrais : Kg/ha	21,40	28,97	45,60	69,50
Prix d'achat Facteurs production				
Insecticides : F/L	360	360	360	360
Engrais : F/Kg	36,8	36,8	36,8	36,8
<u>Marge brute</u>				
Valeur de la Production /ha				
Rendement moyen X Prix d'achat	14 406	19 253	26 507	44 888
Dépenses/ha				
Engrais	788	1 066	1 678	2 558
Insecticides	716	1 141	1 681	1 994
<u>Total dépenses</u>	1 504	2 207	3 359	4 552
Marge brute/ha	12 902	17 046	23 148	40 336
Variation		+ 32 %	+ 36 %	+ 74 %
Marge brute/Exploitant =M/ha X ha/pay	7 741	9 375	15 046	26218
% Augmentation Marge/Exploitant	-	+ 20 %	+ 60 %	+ 74 %

Tableau n°9 TERME DE L'ECHANGE AU NIVEAU DU PRODUCTEUR

Produits :	Indice base 100 Fin 1972		
	1972	1976	1980
Coton	100	125	174
Pétrole lampant	100	142	232
Savon citec. 750 g	100	166,6	225
Sucre SOSU HV	100	182	218

Les deux séries de chiffres nous permettent de faire les observations ci-après :

Les revenus bruts des producteurs ont augmenté grâce à la conjugaison de deux facteurs :

- L'amélioration des rendements allant de 465 à 837 kg/ha enregistrant ainsi une progression de l'ordre de 80 %
- L'augmentation du prix d'achat moyen suite à une amélioration qualitative de la production et à une hausse des prix au producteur

Mais cette hausse reste insuffisante pour compenser l'élévation du coût de la vie, les prix des produits de base ayant augmenté de 120 à 130 %. Le pouvoir d'achat du producteur s'est donc, en fait, dégradé si l'on s'en tient au seul produit cotonnier. Quelques exemples illustrent, hélas, aisément la chose :

Tableau N° 10 POUVOIR D'ACHAT DU COTON

Pour acheter :	1972	1980
-10 L de pétrole à la pompe il faut Kg coton	12,5	16,7
-Une boule savon citec 750 g il faut : Kg coton	2,9	3,8
-1 vélo IVOLCY il faut : Kg coton	541,4	594,2
-1 Kg de sucre SOSU HV il faut : Kg coton	3,55	4,6

Nous ne devons pas oublier que le coton réclame plus de soins, et plus de main d'oeuvre que ses consœurs. Entretien, protection phytosanitaire, récolte coïncidant avec celle des cultures vivrières, opération de vente, autant de travaux astreignants qui nécessitent des heures et des facteurs de production onéreux. En ce qui concerne la lutte phytosanitaire on estime à une journée le temps de travail nécessaire pour couvrir un hectare en traitement manuel. La mise en place du traitement U.L.V. vient donc à point pour réduire ce temps à 2 heures et à la fois libérer le producteur de la lourde corvée que lui valait l'approvisionnement en eau. La récolte quant à elle demeure un goulot d'étranglement, d'autant plus qu'elle coïncide avec celle des céréales. Beaucoup d'agriculteurs ont du mal à mener proprement et rapidement cette opération. Ils ont donc tendance à attendre la complète déhiscence du champ plutôt que de procéder à des cueillettes fréquentes. Résultat : Salissement du coton sur pied et par terre, finalement un manque à gagner à la vente.

Ajouter à tout cela le transport et la manutention du coton

avant et pendant le marché, opérations qui deviennent de plus en plus lassantes et coûteuses eu égard au volume des productions.

Les agriculteurs ne produiront que si on leur offre des stimulants et s'ils en ont les moyens. De bons prix feront l'un des offres les plus encourageants.

Les frais de marché quant à eux, découlent de l'organisation et du déroulement des achats. Plusieurs facteurs expliquent leur augmentation :

- Frais de véhicules issus des déplacements des équipes d'achat, déplacements nombreux et coûteux dus parfois à une mauvaise gestion du véhicule par l'équipe. Celle-ci n'ayant pas toujours conscience du coût de son transport, n'hésite pas à multiplier les voyages d'agrément.

- Il faut également mentionner la diminution des cadences d'achats constatée depuis un certain temps. Avec une moyenne de 30 à 25 tonnes par jour, on est aujourd'hui loin des 6 à 8 tonnes/heure et des records de 75 à 100 t/j relevés il y a quelques années. Quelle explication donner à ce ralentissement ? A notre avis le phénomène a plusieurs causes.

- L'entrain et l'incitation de l'équipe d'acheteurs au travail.
- Les opérations de récupération des crédits de campagne.
- L'augmentation de la production qui entraîne une multiplication des points d'achat et par suite des temps morts nécessaires aux déplacements et installations des équipes d'un point à l'autre.
- Enfin, et dans une large mesure, l'organisation des paysans car ce sont eux qui en définitive impose la cadence des pesées. Dans les zones de fortes productions on rencontre sur les marchés des difficultés croissantes d'obtenir de la main d'oeuvre à cause, d'une part de l'augmentation des tonnages qui lassent la main d'oeuvre, et d'autre part le nombre important de points d'achat qui divise la main d'oeuvre en petits groupes. Or les rivalités entre groupes gênent parfois la collaboration qui aurait permis d'accélérer les opérations : retards dans les tâches préliminaires de mise en balles du coton graine, lenteur dans la manipulation du coton au cours des pesées.

Noter aussi les petites productions des femmes et enfants, qui si elles étaient regroupées, éviteraient des gaspillages de temps. A Nefrelay (sous-secteur de Satiri, secteur Bobo-Nord) nous avons observé pendant 155 minutes 62 pesées qui n'ont totalisé que 3263 Kg soit en moyenne 53 Kg par pesées pour une bascule d'une portée maximale de 500 Kg.

Ce ralentissement même s'il permet de vérifier certaines opérations : remboursement des crédits, poids coton et sommes à payer implique simultanément la multiplication des équipes d'achats, l'étalement des achats sur un même marché et l'allongement de la campagne, tout cela avec comme inconvénient des frais supplémentaires et l'immobilisation d'une partie du personnel d'encadrement des O.R.D.

Néanmoins nous croyons à partir de notre expérience vécue cette campagne, qu'il est possible de relever le rythme des achats avec la contribution de tous les participants aux marchés : dynamisme des équipes, préparation des marchés avant l'arrivée de l'équipe. Lorsque celle-ci finit un marché, un ou deux marchés suivants devraient être prêts. Quant à la question de réduire le nombre de points d'achats, ceci pourrait intervenir au deuxième tour des achats, en regroupant certains marchés voisins.

Autres points à souligner : la répartition des tâches au niveau de l'équipe d'achat et les consommations des fournitures de marché.

Le travail du conditionneur lui prend à peine 20 à 30 minutes par marché, ce qui nous fait suggérer de cumuler son rôle avec celui du marqueur. On supprimerait ainsi un poste de dépenses.

Les frais d'achats subissent également l'impact des coûts des fournitures d'achats, consécutives à l'inflation des prix. Pour les toiles d'achat par exemple on enregistre un exhaussement de 20 %, le prix de l'unité variant de 1 000 F lors de la campagne antérieure, à 200 F CFA à la présente campagne.

3-1-2- La question des Subventions.

Le coût de la redevance au Fonds de Développement ne dépend que de la production de coton-graine. Rapporté à la tonne il devient fixe et égal à 4 500 F.

La prévision de subventions aux facteurs de production atteint 917,7 Millions de francs c'est-à-dire un niveau supérieur d'environ 46 % aux réalisations du dernier exercice. L'importance de cette charge est à imputer à deux choses : la progression des consommations des produits subventionnés, les prix de revient de ces produits qui augmentent sans cesse. En ce qui concerne les prix des engrais il faut toute-fois noter que l'on a observé avec satisfaction une augmentation relativement modérée au cours des 5 dernières campagnes par rapport à la flambée des prix entre 1972/73 et 1975/76. Rendu magasin B obo ces prix de revient s'établissent comme suit :

Tableau n° 11 EVOLUTION PRIX DE REVIENT ENGRAIS COTON

Campagnes agricoles	Prix à la Tonne : C.F.A.	Variation valeur	Variation %	Indice de Variation base 100=72/73
1972/73	41 262	-	-	100
1973/74	49 240	+ 7 978	+ 19,1	119
1974/75	57 904	+ 8 664	+ 17,6	143
1975/76	136 491	+ 78 587	+ 136	331
1976/77	73 180	- 63 311	- 46	174
1977/78	71 466	- 1 714	- 2,3	173
1978/79	72 960	+ 1 494	+ 2,1	177
1979/80	78 556	+ 5 596	+ 7,6	190
1980/81	84 800	+ 6 244	+ 8	206

EVOLUTION PRIX DE REVIENT INSECTICIDE (PEPROTHION TM)

	1974/75	1979/80
Prix = F/Litre	589	1 246
Indice de variation base = 100		212

L'accroissement en quantité fait suite à l'augmentation des superficies traitées et fumées.

Dans le cas des consommations d'engrais intervient une autre composante, la dose d'épandage à l'hectare. A partir de 1978 IL a été retenu de recourir à une formule ternaire N P K, à la place de l'engrais binaire N.P. Employé jusqu'à cette date. La vulgarisation de cette nouvelle formule amène les paysans à épandre 150 Kgs d'engrais à l'hectare au lieu de 100 Kgs comme précédemment.

La mise en place des intrants constitue en fait un préfinancement car ces "avances" ne seront recouvrées qu'au cours de la campagne de commercialisation suivante (1980/81) ; cela veut dire en d'autres termes qu'elles porteront intérêt pendant 12 mois. IL s'ensuit une élévation des charges financières dont près de 70 % sont à imputer au crédit de campagne.

3-1-3 Les Transports de coton graine et frais d'administration

Au niveau des transports de coton vers les usines, deux facteurs d'aggravation, les conditions d'exécution des évacuations et le prix du Km de véhicule (VL) , affectent les coûts de l'activité.

L'analyse du Prix du km VL Unic nous donne la décomposition-ci-dessous.

COMPOSITION DU PRIX DU KM VL

Nature des charges	Valeurs F.	Valeurs en %
Equipements (amortissements)	109 F/km	36
Matières consommables	80 F/km	27
Entretien = Frais de garage	54 F/km	18
Frais de Personnel	48 F/km	16
Autres services consommés	9 F/km	3
TOTAL	300 F/km	100

On mesure ici l'effet de la crise économique qui secoue le monde, phénomène de trouble qui est particulièrement ressenti dans les pays sous-développés et se manifeste surtout au niveau des matières consommables. Le coût de ces matières forme près du tiers du prix du km VL, les produits pétroliers à eux seuls englobant la moitié soit 40 F/km

A l'effet négatif de la conjoncture économique, s'ajoutent d'autres aléas liés à la fois à l'état des pistes de collecte, et aux conditions de chargement qui ne permettent pas d'exploiter au mieux les capacités de transport des véhicules.

Au prix de 300 F le Km VL , une amélioration du chargement moyen de 12 T à 13 T/camion, équivaldrait à un gain de 2 F/Tonne kilométrique. Rapporté au rayon moyen de parcours, le gain correspondrait à une réduction du coût du transport égale à :

$125 \text{ km} \times 2 \times 2 \text{ F/T km} = 500 \text{ F/T Coton-graine}$. En équivalence fibre la réduction devient :

$500 \text{ F/T coton-g} : 37 \% (\text{REndement}) = 1 \text{ 350 F/T fibre}$.

Cette perspective de gain doit inciter à un meilleur chargement des camions . Il faut cependant noter que les chauffeurs ont parfois des difficultés à recruter la main-d'oeuvre à cause du volume unitaire des camions qui lasse la main d'oeuvre. Sans doute sera-t-il nécessaire de porter la rémunération de cette main d'oeuvre occasionnelle aux tarifs de :

camion Unic Solo : 3 500 F

Remorque : 2 100 F

Camion Unic + Remorque : 5 600 ;

Ceci étant dans l'hypothèse que l'augmentation attirera davantage de main d'oeuvre pour permettre un meilleur chargement des camions.

Mais les résultats en chargement dépendent quelque peu de la production car une bonne moyenne de chargement est difficile à obtenir dans une zone à production faible et dispersée, où la moyenne par marché atteint à peine 6 tonnes.

Que dire des pistes par lesquelles la production cotonnière est drainée vers les Usines ? Nous avons eu l'occasion de parcourir une partie du secteur de BOBO-Nord. La situation dans ce secteur reflète l'état d'ensemble de l'infrastructure routière que d'ailleurs nul n'ignore dans le pays. La Haute-Volta possède un réseau routier assez dense, mais très mal entretenu.

L'état souvent très dégradé de ces pistes ne permet pas de toutes les utiliser. En corollaire de nombreuses difficultés pour le transport dans certaines zones : détours qui allongent le rayon de ramassage sans toutefois éviter les coûteux risques mécaniques.

Enfin, dans les coûts en amont de l'usinage il nous faut examiner les frais d'administration qui prennent une proportion non négligeable dans le prix de la fibre : 4 %. Ils sont constitués en grande partie de frais invariables; par conséquent, le moyen pour alléger leur poids réside dans l'augmentation de la production. On remarque néanmoins ceci: les frais d'administration sont constitués à 69 % de frais de personnel dont 32 % occasionnés par le personnel expatrié. Cette catégorie de personnel dans sa globalité forme en nombre 3 % du personnel permanent, moins de la moitié des cadres, par contre elle représente une inscription budgétaire égale environ 1/4 des frais de personnel. On se rend compte du coût des prestations de ce personnel.

CHAPITRE 2 :LES COÛTS DE PRODUCTION ET LEUR COMPRESSION.
LES DIFFICULTES DE MARCHÉ

3-2-1- Les facteurs d'élévation des charges.

Le coût global d'égrenage comprend les frais ci-après :

- Personnel 27 % du coût total
- Matières et fournitures consommées 45 %
- Equipements consommés (amortissements) 23 %
- Frais divers (assurances, impôts...) 5 %

Cette structure met en évidence la constatation déjà faite à propos des transports à savoir l'inflation qui se répercute sur les coûts des approvisionnements.

Le personnel d'usine comprend une grosse part de main d'oeuvre horaire, saisonnière. La charge relative à cette main d'oeuvre, est évidemment une fonction linéaire du temps de travail ; elle dépend donc de la durée de la campagne. Les mesures utiles à la compression de ces frais sont donc celles susceptibles d'améliorer le rendement de la main d'oeuvre ou encore les coefficients d'utilisation des usines. Rappelons que ce coefficient est donné par le rapport :

$$\frac{\text{Temps réel de marche des machines}}{\text{Temps théorique de marché} = (23 \text{ h})}$$

Améliorer le coefficient d'utilisation veut dire réduire les temps d'arrêt qui ont plusieurs origines.

- Pannes techniques qui constituent parfois des cas de force majeure.

- Risques mécaniques dus aux impuretés du coton notamment le coton 3 choix qui peut contenir jusqu'à 25 % d'impuretés : débris végétaux, branchages de nature à faire souffrir le matériel d'égrenage, risque que l'on peut éviter par un travail plus soigné de la récolte, une vigilance au niveau de l'aspiration du coton graine vers les égreneuses.

- Arrêts dus aux ruptures d'approvisionnements. C'est une question de coordination entre achats et transports. Un palliatif consiste à s'orienter vers un jumelage achats évacuations du coton grain. A cet effet le système de transport mis en place sur la zone de Houndé par camions porte-conteneurs permet sans doute d'accélérer la vitesse de rotation des véhicules et par suite d'améliorer la régularité d'approvisionnement des usines, mais actuellement le système semble difficilement vulgarisable sur toutes les zones à cause de l'état des routes et du rayon de ramassage allongé dans les autres zones d'égrenage.

Dans tous les cas sura-t-il possible de jumeler entièrement achats et transports c'est-à-dire de concilier le rythme variable des achats et la nécessité d'alimentation régulière des usines.

Il n'est pas inutile de souligner l'importance du rendement d'égrenage. Dans les conditions d'exploitation de l'exercice 1978/79 c'est-à-dire avec un prix de revient de 348 312 F et un rendement égrenage de 37,3 %, une diminution du rendement de 0,1 % équivaldrait à une élévation du prix de revient égal à :

$$348\ 312 \text{ F} \times \frac{0,373}{0,372} - 348\ 312 = \left(\frac{0,373}{0,372} - 1 \right) \times 348\ 312$$

$$= 0,0027 \times 348\ 312 = 940 \text{ F/T environ } 1.000 \text{ F/T}$$

Il est vrai que le rendement égrenage marque une légère progression par rapport aux campagnes antérieures, c'est même le meilleur jamais réalisé mais il reste néanmoins inférieur à ce qu'on pourrait obtenir avec les nouvelles variétés proposées à la vulgarisation.

Un effort reste à faire pour permettre d'exploiter au mieux les potentialités offertes par le matériel végétal.

A l'exportation les difficultés ne manquent pas, et d'abord le problème d'accès aux voies de communication internationales, la mer. Parmi les pays en développement on distingue deux catégories, les pays littoraux et les pays continentaux ou enclavés. Cette différence de situation, de chances explique en partie les différences de développement d'une catégorie à l'autre.

En effet, à cause de l'handicap géographique, la Haute-Volta comme bien d'autres pays enclavés, éloignés, isolés des marchés mondiaux, éprouve beaucoup de difficultés tant à l'exportation que dans l'importation : coûts élevés des transports ajoutés aux retards et aléas des opérations de transit souvent alourdis par des procédures, des formalités, d'ordre juridique et commercial, des traversées administratives. Au total, autant d'obstacles qui viennent gonfler les frais de distribution.

Des exemples : Bamako se trouve à 1290 km du port de Bakar, Ndjaména à 2000 km des ports de lagos qui la desservent... En ce qui nous concerne, Ouagadougou est à 1146 km du port d'Abidjan et presque autant de celui de Lomé. Les usines de Bobo, les proches de la mer se situent à 800 km. Cet éloignement nous vaut le Prix de 22.000 F/T pour l'accès à la mer soit un coût légèrement supérieur à celui de l'opération d'usinage. Ce n'est pas tout, il reste 24 000 de frets maritimes avant d'atteindre le marché européen.

Le "drame de l'enclavement" (1) devient particulièrement angoissant aux périodes de calamités. Au moment de l'appel au "SOS Sahel" la question était non seulement d'obtenir de l'aide alimentaire mais surtout de drainer les vivres jusqu'aux sinistrés de Arbinda à Dori ou de Thiou au Yatenga en Haute Volta.

Le manque de facilité d'évacuation a entraîné la pourriture de tonnes de vivres à cause d'un stockage prolongé dans les ports. Ce risque particulièrement important pour les marchandises périssables telles que l'arachide et les amandes de karité (*Butyrospermum parkii*) vient aggraver encore les difficultés.

(1) Alcino L. da Costa in le drame de l'enclavement. Afrique Nouvelle n° 1582.

3-2-2- Prix de Vente et Cours du coton

La vente inter esse deux niveaux : le marché local et l'exportation. On a pu le constater, la consommation par le marché intérieur ne prend qu'une faible part de la Production de fibre (6%).

Depuis Novembre 1970, date de création de l'association en participation (A.P.) liquidée en Février 1980, le prix de cession du coton fibre aux entreprises voltaïques est fixé par un article de la convention. Cet article stipule que le prix de vente du coton est égal au cours mondial C.A.F. à la date de signature de chaque contrat, pour les qualités correspondantes de coton (...) " et déduction faite des frais non exposés. Cette définition correspondait à une demande expresse de la Banque Mondiale. En effet, celle-ci dans un souci de véracité des prix estimait que les entreprises voltaïques devaient être placées dans les mêmes conditions que les industries étrangères, européennes pour la plupart, s'approvisionnant en coton Voltaïque.

On aurait pu, retenir une autre définition du prix de cession à la vente locale, comme par exemple le prix de revient carreau usine majoré de 15 % qui fut à un moment proposé par VOLTEX. Il n'est pas tout à fait inutile; à titre de comparaison de calculer à partir des prix de revient constatés au terme de quelques exercices, les prix qu'on aurait pratiqués si le chaix avait retenu la seconde formule

Ces chiffres consignés dans le tableau n° 12 de la page suivante sont assez significatifs. Ils montrent qu'en dehors des deux exercices 73-74 et 76-77 qui ont connu des cours exceptionnellement élevés, les prix pratiqués permettent à l'industrie nationale, de réaliser une économie sur ses achats de fibre. Cette observation nous permet de conclure que la formule "cours CAF-frais non exposés" est favorable à l'industries VOLTEX, en période de baisse du cours.

PRIX DE CESSION VENTES LOCALES: CALCUL SUIVANT COURS C A F , ET SUIVANT PRIX de REVIENT MAJORE de 15%

(Exercices	: Prix de Revient stade C A F (a) : F CFA/T	: Frais non Exposés (b) : F CFA/T	: Prix de Revient carreau Usine (a-b) : F CFA/T	: Prix de Cession Formule 2 : (a - b)X1,15 : F CFA/T (2)	: Prix de Cession Formule 1 : Cours CAF - b : (1)	: Différence : (1 - 2) : en %
(72 -73	: 158 487	: 20 300	: 138 187	: 158 915	: 155 737	: - 2 %
(73 -74	: 196 535	: 28 166	: 168 369	: 193 624	: 369 918	: + 46,8 %
(74 -75	: 222 463	: 31 593	: 190 870	: 219 500	: 196 888	: - 10 %
(75 -76	: 240 092	: 37 720	: 202 372	: 232 728	: 229 628	: - 1,4 %
(76 -77	: 262 677	: 43 797	: 218 880	: 251 712	: 398 145	: + 36,8 %
(77 -78	:	:	:	:	:	:
(78 -79	: 348 312	: 52 449	: 295 863	: 340 242	: 303 092	: - 12,3 %
(79 -80	: 377 700	: 58 653	: 318 477	: 366 250	: 312 000	: - 17,4 %
(:	:	:	:	:	:	:
(:	:	:	:	:	:	:

Tableau n° 12

Le placement du coton sur le marché extérieur, européen pour la majeure partie des ventes, est réalisé avec l'intervention de la C. F. D. T., intermédiaire commun à la quasi-totalité des pays francophones d'Afrique exportateurs de coton. Cette Collaboration présente deux points avantageux à notre avis.

Le fait que la même compagnie draine les exportations de ces pays, supprime la concurrence entre eux, pour le placement du coton. La production de toute l'Afrique francophone ne représente que 2 à 3 % de la production mondiale, soit une position assez faible sur le marché. Une compétition entre ces pays aggraverait les difficultés de chaque pays pris isolément. N'empêche que cela soit l'occasion de constater notre dépendance.

Le second avantage concerne la réduction des risques de spéculation. Les intermédiaires, C F D T et Compagnie Cotonnière, dans l'écoulement du coton, sont rarement propriétaires de la marchandise. Elles jouent le rôle d'un correspondant chargé de mettre en contact les filateurs et la SO FI TEX. On évite ainsi l'immixtion des négociants dans le circuit de vente.

Le placement de la fibre se fait au cours du jour, le niveau de référence étant celui de New-York. Il est donc évident que le résultat de la vente subit les fluctuations du marché. L'évolution des ventes de 1973-74 à 1978-79 est décrite par les tableaux ci-après. Ils montrent que les ventes de fibre n'ont pas toujours récompensé l'opération coton. Tableaux n° 13 & 14 P. 66.

Un 1^{er} temps, correspondant à une période très propice a permis de réaliser des profits atteignant même 2,99 Milliard, environ 35 % du chiffre d'affaires fibre de la campagne 1976/77.

Après viennent les années de "vaches maigres", faisant suite à la chute du marché qui entraîne des pertes importantes sur la vente de fibre - 9,69 % du chiffre d'affaires fibre de l'exercice 1978/79, et pour le financement 1979/80, la prévision de perte à l'exportation, atteint 40. 000 F/T et pour l'ensemble des ventes fibre un déficit 10, 59 % du chiffre d'affaires prévisionnel.

Il est vrai que la production agricole a enregistré un record jamais atteint de 77 520 tonnes de coton-graine commercialisés, soit + 14 % Par rapport aux prévisions et de près de 30 % de plus sur la précédente campagne. Du fait de l'augmentation de la production on peut espérer une amélioration du prix de revient. Car ce progrès en tonnages assurera une meilleure absorption des frais invariables et permettra d'utiliser à mieux tant les capacités d'égrange que de transports.

Mais l'amélioration escomptée pourra-t-elle compenser l'excédent de la campagne agricole.

Au cours de l'exercice 78/79, l'exploitation commerciale se soldait par un prix C A F de 348 300 F la tonne contre un prix de vente moyen export égal à 321 100 F/T. Même avec l'hypothèse optimiste d'une augmentation des prix de cession CAF, de 6 %, le prix de revient restant identique, ce qui est peu probable, la vente resterait inférieur au coût de réalisation.

Pour fixer les idées, le standard 1. 1" 1/32 d'Afrique de l'Ouest et du centre (zone franc), qualité, la plus courante dans la production Voltaïque, a suivi depuis 5 ans l'évolution retracée par la courbe ci-dessous P. 67.

Tableau n° 13. EVOLUTION DU CHIFFRE D'AFFAIRES (C.A)
et RESULTATS D'EXPLOITATION FIBRE

Exercices	CA en Milliers	Résultats Fibre	
	F CFA	en 1 000 F CFA	% C A
1973-1974	3 615 895	+ 1 382 853	+ 38 %
1974-1975	1 894 736	+ 110 522	+ 5,8 %
1975-1976	4 068 609	+ 557 899	+ 13,7 %
1976-1977	8 548 552	+ 2 990 137	+ 34,9 %
1977-1978			- 8 %
1978-1979	6 127 307	- 593 493	- 9,7 %
1979-1980 (1)	8 028 048	- 850 032	- 10,6 %

VARIATION PRIX DE REVIENT ET PRIX DE VENTE EXPORT FINAN-
CEMENT 73/74 à FIN 79/80

Tableau n° 14

Financement	Prix de Revient	Prix de Cession
	en F CFA/Tonne	F CFA/Tonne
73-74	196 535	329 458
74-75	222 463	209 199
75-76	240 092	269 298
76-77	260 779	419 645
77-78	359 052	309 185
78-79	343 505	321 100
79-80 (1)	377 030	336 000

P.67

La courbe souligne le caractère instable du marché : Ainsi les cours qui avaient atteint des sommets fort intéressants pour l'exportation, sont retombés à un niveau inférieur au coût de réalisation de la fibre ce, depuis déjà deux ans. On constate donc que pour cette année les prix de vente sont demeurés assez moyens et en-dessous du Prix de revient prévisionnel.

On avance plusieurs raisons pour expliquer la mauvaise tenue du marché : difficultés d'ajuster l'offre rigide des matières premières agricoles soumise à des aléas incontrôlés, à une demande qui par contre est fluctuante et varie avec des facteurs divers ; psychologie des acheteurs, politique agressive de certaines puissances :

Les acheteurs ont toujours tendance à devancer toute information économique. L'annonce d'une calamité faisant craindre une mauvaise récolte, ou d'une bonne saison avec perspective d'une production abondante, pousse selon le cas à constituer des stocks ou à freiner les achats, et la tendance se répercute sur les cours.

On ne peut omettre d'impliquer la responsabilité de certains groupes commerciaux dans la déstabilisation du marché. Le plus souvent on évoque les forces du marché pour justifier les variations du prix. Cependant il faut reconnaître le caractère plus ou moins formel de la loi de l'offre et de la demande à l'ère des oligopoles où les échanges sont dictés par des sociétés transnationales organisées en cartels puissants.

(1) prévisions

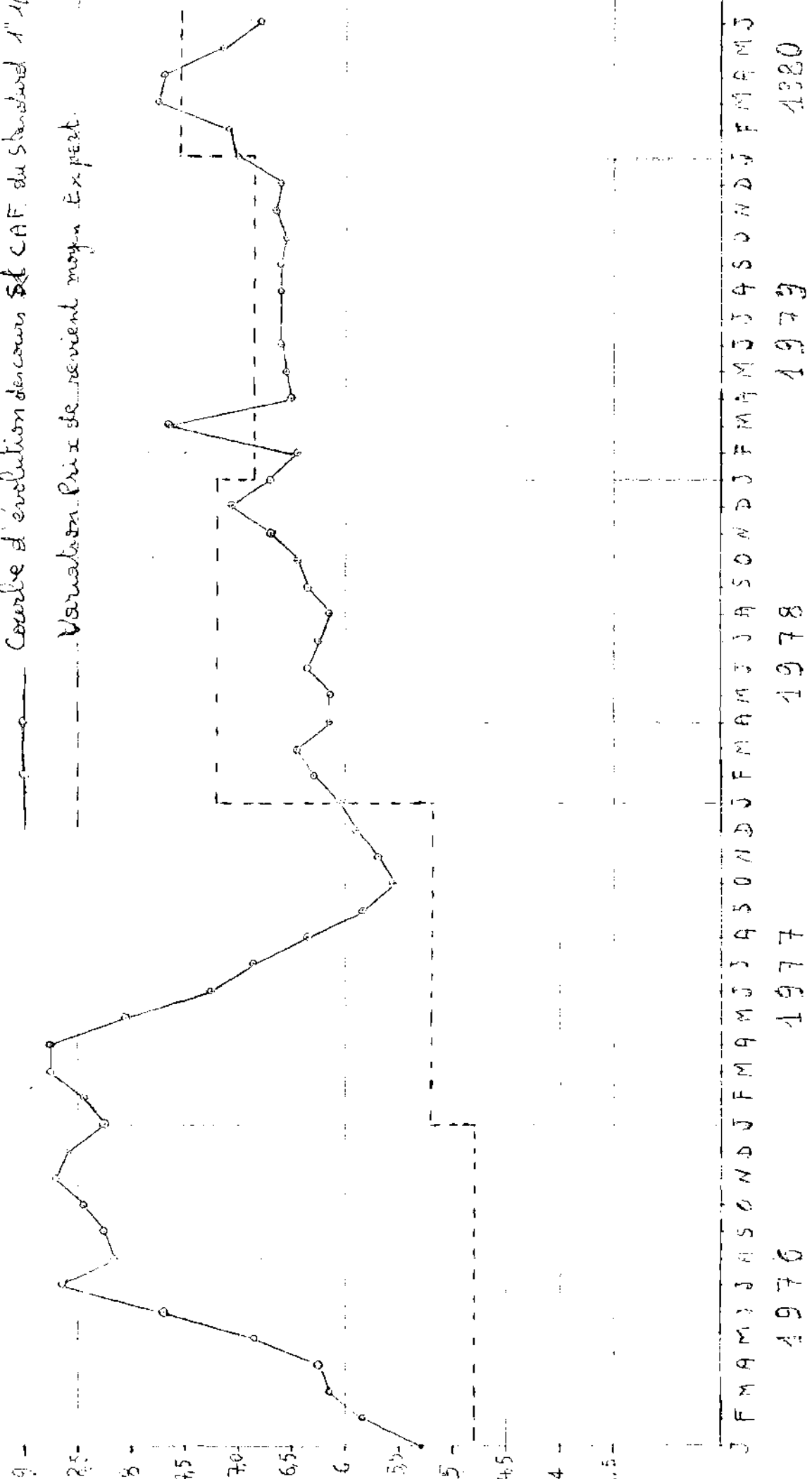
FF/Kg

FF/Kg

Fig III

—○— Courbe d'évolution des cours de CAF du Standard 1" 1/32

- - - - - Variation Prix de revient moyen Expert.



Si elle existe, la concurrence ne peut être qu'inégale entre des partenaires commerciaux inégaux : pays sous-développés producteurs de matières premières, et pays développés.

Les bourses des matières premières, qui devaient favoriser la rencontre Vendeurs et acheteurs ou plus exactement producteurs et consommateurs, sont devenus le cadre de jeu favori des spéculateurs, le moyen de pression des groupes multinationaux ; nous citerons plus particulièrement la Bourse de New-York qui est aujourd'hui un déterminant principal de la fixation du prix d'échange. Ces institutions ont legalisé les manœuvres injustes des spéculateurs.

À propos des entreprises supra-nationales, Frédéric Clairmonte et John Cavanagh soulignent ceci : "Bien que le commerce du coton ne représente que 0,4 % des échanges mondiaux, le jeu des forces qui s'y affrontent révèle un mode très particulier d'intervention et de pouvoir des sociétés multinationales. L'économie du coton (...) est dominée par une poignée de sociétés commerciales qui fixent à la fois le volume et les prix du coton échangé (...) Aujourd'hui, quinze d'entre elles contrôlent 85 à 90 % du commerce total du coton" (1).

Ces firmes géantes qui tiennent aussi des industries de transformation, ne négligent pas d'influencer les cours ; elles peuvent pousser les cours à la baisse car elles récupèrent dans leurs usines les bénéfices de matières premières bon marché.

De telles actions ne sont pas de natures à améliorer les rapports d'échanges qui obéissent à "une disparité pré-établie par l'impérialisme mercantile" (2)

Une autre considération qui freine la montée du prix du coton, c'est la fibre synthétique qui mène une concurrence sévère contre la fibre naturelle

(1) Frédéric Clairmonte et John Cavanagh in

"Comment une poignée de firmes multinationales dominent le marché du coton " Le Monde Diplomatique. Août 1978.

(2) Arghiri Emmanuel, in "Le monde Diplomatique du 4 Avril 1972.

C O N C L U S I O N

Nous avons essayé d'appréhender la question du prix de revient des difficultés, qui grèvent l'exploitation commerciale de la fibre de coton. Au cours de notre étude nous avons fait deux observations qui en fait caractérisent l'activité de la SO FI TEX, Société qui gère l'opération coton, depuis la liquidation de l'Association en Participation (AP) : la SO FI TEX, Société de développement et de services, d'une part applique un prix d'achat au producteur fixé par le Gouvernement, et d'autre part place les produits ou sous-produits, soit sur le marché mondial dont elle subit les fluctuations, soit sur le marché local à un prix fixé par la Direction du Commerce pour ce qui concerne la cession des graines destinées à l'huilerie. Ce sont là deux limites qui fixent la marge d'action de la société dont le rôle consiste à gérer au mieux les opérations intermédiaires. C'est finalement sur elles que son action peut porter des résultats.

Les problèmes qui se posent donc à l'opération coton sont attribués à la conjonction de deux facteurs.

- Prix de revient de la fibre très élevé suite à l'augmentation des prix des matières consommables et à l'accroissement général du coût de la vie qui entraînent des charges importantes d'exploitation : Subventions, frais de distribution, transport, coût de transformation et administration générale

- Cours mondiaux incontrôlés dont les niveaux déterminent les résultats. Or on assiste depuis trois campagnes successives à une stagnation des cours à un niveau relativement bas ; il s'ensuit des prix de réalisations assez bas, insuffisants pour compenser les élévations de charges.

Faut-il alors conclure à l'inefficacité du coton à remplir le rôle de culture locomotive, et abonder dans le sens des accusations qui tendent à vouer cette culture aux gémonies? Les griefs en fait, découlent des aphorismes suivants:

- Le coton est spoliateur de la fertilité des sols
- Le coton est un "affameur national "
- La culture cotonnière n'est pas rémunératrice.

Culture du coton et Fertilité du sol

Les arguments techniques avancés contre le coton s'appuient sur certaines considérations se rapportant aux exportations d'éléments fertilisants. En effet le coton passe pour une culture exigeante donc consommatrice d'éléments minéraux. La culture requiert une fertilisation importante à défaut de laquelle elle épuise rapidement le sol, et ce d'autant plus que la plante possède un système racinaire pivotant capable de pomper les réserves jusqu'à des niveaux de surfaces relativement profonds. Il n'est pas question pour nous de réfuter, en bloc ces arguments, mais la rigueur scientifique exige que les assertions soient confirmées par l'observation, l'expérimentation. A ce propos il convient de laisser parler les chiffres .

Voici donc à titre de comparaison les statistiques relatives aux exportations d'éléments minéraux de base inhérentes à différentes cultures

tableau n° 15: EXPORTATIONS D'ELEMENTS FERTILISANTS

CULTURE	Rendement	Exportations à l'hectare(1)		
		azote (N)	Acide Phosphorique P_2O_5	Potasse K_2O
Coton	1000 kg/ha	22kg	9 kg	9,5 kg
Sorgho	1000 kg/ha	30 kg	60 kg	30 kg
Arachide	1200 kg/ha	65 kg	10 kg	34 kg
Riz	1500 kg/ha	20 kg	8 kg	6,5 kg

Au vu de ces chiffres il est difficile de taxer le coton d'être plus épuisant que les autres, à moins de remettre en cause leur véracité. Mais outre ces considérations d'ordre physiologique il importe de retenir que les plantations de cotonniers bénéficient pour 60 % de leur superficie, d'une fertilisation minérale réalisée au début avec un engrais binaire NP ensuite à partir de 77-78 sous forme d'un ternaire N,P,K, (Azote, Phosphore, Potassium). Ces apports laissent un arrière-effet bénéfique aux cultures notamment vivrières, succédant au coton.

A Farako-Ba, les essais de rotation triennale conduits avec la formule 14-23-14-63-10 ont démontré les résultats suivants : (2)

- Effet direct sur coton 80 % d'accroissement
- 1^{er} arrière effet sur sorgho 50 % d'accroissement
- 2^è arrière effet sur arachide 20 % "

En matière d'épuisement des sols nous devons retenir ceci : Si les plantations de cotonniers sont conduites en dépit de tout respect des normes agronomiques et des techniques culturales élémentaires, il est irréfutable qu'elles aboutiront à la dégradation rapide du potentiel chimique du sol. Mais n'en va-t-il pas de même pour toute pratique agricole ?

Coton et déficit vivrier

Les arguments qui défendent cette thèse s'appuient sur la concurrence que mènent les cultures de rente aux cultures vivrières. Ce sujet semble plus épineux que le précédent. En effet la Haute-Volta est l'un des pays les plus peuplés de l'Afrique Occidentale. Près de 6 millions d'habitants dont le taux de croissance est estimé à 1,92 %, et cela pour une superficie de 274 000 km², soit une densité moyenne de 20 habitants au km² et dépassant 30 hab. dans certaines régions du fait de la répartition géographique de la population.

A cette pression démographique s'additionne un hivernage capricieux qui détermine la production agricole. On devine alors combien est cuisant le problème vivrier.

Comment faire la soudure, c'est là une question continuelle dans l'esprit de nombreux chefs de famille du monde rural.

Cet état de disette chronique que connaît la Haute-Volta ne justifie pas, on peut le dire, que des moyens aussi importants que ceux du "Projet coton" soient dépensés ou qu'une propagande aussi vigoureuse que celle que nous avons connue soit organisée en faveur des cultures de rente.

(1) Chiffres I.R.C.T. et IRAT. in coton et Développement n°2 1976

(2) Résultats Essais I R A T. Farako-Ba 1977-1978.

Ce soutien a d'ailleurs assuré une forte expansion de la production cotonnière allant de 36 250 tonnes en 1969/70 à 77 520 tonnes en 1979/80 soit du simple à plus du double en 10 ans. En Superficie le coton a occupé au cours de la campagne agricole 77/78, près de 17 % des cultures de l'ORD de Bobo. Nul ne conteste sérieusement que les dispositions prises en renforcement de l'encadrement, thèmes cotonniers, système des crédits de campagne ... pèsent lourd sur la détermination du paysan à faire du coton, en particulier lorsque celui-ci regarde d'un oeil avide la masse de recettes monétaires que pourrait apporter la vente du produit, il y a effectivement un risque en cela. On en déduit que la progression des produits cotonniers a été au détriment des produits vivriers. Mais il convient de ne pas exagérer l'ampleur du phénomène.

La superficie cultivée en coton en 1979/80 étant estimée à 82 000 ha, elle représente selon les Statistiques agricoles de la Haute-Volta, à peine 3 % de la superficie occupée par l'ensemble des cultures. Avec une emprise aussi faible, le coton a-t-il une incidence si déterminante sur la production vivrière, à tel point d'entraîner un déficit vivrier, important et permanent ?

Certes, mais certainement pas une action aussi négative qu'on le croit ; Pour s'en persuader, il n'est qu'à retenir l'arrière effet de la fumure du coton sur les autres cultures et en premier chef les céréales. Pour en revenir aux chiffres un calcul rapide nous permettra d'apprécier la valeur de cette plus value. A l'ORD de Bobo, en 1977 (campagne agricole) les statistiques faisaient ressortir :

- Rendement moyen Sorgho = 800 kg/ha
- Superficie fumées = 75 % X 19 330 = 14 450 ha

Les 14 450 ha recevront l'année suivante une céréale (Sorgho). Ces plantations céréalières vont enregistrer une plus value de 400 kg/ha, ce qui pour les surfaces considérées, aboutit à un surplus total de 5 800 tonnes de sorgho.

On peut citer encore à l'actif du coton la subvention, qui permet de stabiliser le prix de l'engrais, engrais qui est aussi utilisé sur les céréales.

En matière de concurrence, il faut retenir que le paysan n'hésite pas à réduire les cultures de rente pour garantir les besoins vivriers de sa famille car pour lui le proverbe "primum vivere" est encore plus vrai que nulle part ailleurs. Pour s'en convaincre, il suffit de considérer le recul du coton des zones de Ouagadougou, Kaya... C'est aussi la hantise vivrière qui explique l'hésitation de l'ORD de la Bougouriba à confirmer sa vocation cotonnière.

Dans l'esprit du paysan il ne peut y avoir concurrence coton-céréales pour autant que les besoins alimentaires de sa famille soient satisfaits.

Coton et développement

De la période allant de 1974 à 1974, le coton, selon les chiffres recueillis dans le bulletin de liaison des sociétés cotonnières, "Coton et Développement n° 2 de 1976, a permis des rentrées de devises qui en se référant aux statistiques de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique Occidentale B.C.E.A.O. représentaient.

- 25,3 % des exportations totales en 1971
- 28,9 % " " " " 1972
- 42,7 % " " " " 1973
- 33 % " " " " 1974

Ainsi par ordre d'importance le coton occupe le second rang après les produits d'élevage. En 1975 les renseignements du Ministère du commerce de Haute-Volta permettent d'établir la structure suivante des exportations :

- animaux vivants = 44,5 % des exportations globales
- graines et oléagineux = 29,1 % des exportations globales (karité, arachide, coton, sesame)
- coton fibre = 14,49 des exportations globales.

Le coton a donc reculé en 3è position mais n'a pas perdu son importance dans la balance commerciale du pays

C'est un des principaux produits qui permet au pays d'acheter à l'étranger. A ce titre il convient alors d'examiner le rapport d'échange qui mesure le pouvoir d'achat du coton en produits manufacturés importés notamment d'Europe. Nous limiterons notre observation au rapport d'échange coton-Engrais, qui est égal au rapport :

indice d'évolution Prix de vente moyen-Export
indice d'évolution Prix de revient engrais

EVOLUTION DU RAPPORT D'ECHANGE FIBRE COTON/ENGRAIS (Tableau n°16)

Année	Indice Evolution Prix moyen Export (a)	Indice Prix d'importation engrais (b)	Evolution in-rapport d'échange a/b
1972	base = 100	base = 100	base = 100
1973	95	119	79
1974		143	117
1975	106	331	32
1976	136	174	070
1977	212	173	123
1978	156	177	88
1979	162	190	85
1980	170	206	83

Le tableau confirme une affirmation bien connue : le pouvoir d'achat du coton, (produits agricoles d'exportation africains, d'une façon) en engrais ou produits manufacturés importés s'est détérioré, dégradation d'autant plus grave qu'elle est restée ininterrompue, sauf en 1973-74 et 1976-1977 caractérisées par la flambée des cours du coton. Dans ces conditions il n'est pas étonnant de constater un déficit aussi important ces derniers temps puisque les charges ont augmenté plus vite que les prix de vente.

On peut donc s'inquiéter de l'augmentation des subventions si cette tendance se maintient. A la limite le coton pourra-t'il continuer à supporter le coût de cette subvention? Or ce serait alors réduire de beaucoup l'impact du coton dans le développement agricole; sans ce soutien, cette stabilisation, les prix des facteurs de production aurait dépassé 84 000 F/T et parfois même 135 000 F en ce qui concerne les engrais, 1 000 F/litre pour les insecticides, chiffres qui en interdirait l'utilisation s'ils devaient être supportés intégralement par le producteur.

La comparaison ci-dessus bien que partielle, illustre la physiologie des échanges entre pays pauvres sous-développés et pays riches : "on rémunère "richement" les pays riches développés et "pauvrement" les pays sous-développés pauvres" (1)

(1) LA Valorisation des matières premières du tiers Monde. Par ALY Traoré Maître assistant à la Faculté des sciences économiques d'Abidjan, op. op. cit P. de Revue Economique et Sociale Voltaïque

La disparité du rapport d'échange est encore plus grande lorsqu'on descend au niveau du paysan.

Cette année, la commercialisation a laissé aux planteurs cotonniers 4 174,8 Millions de francs C.F.A.A tout prendre globalement, on ne peut douter de la contribution du coton aux revenus des masses rurales voltaïques. Il est même certain que la prééminence du coton dans les ressources monétaires du paysan se maintiendra dans les années à venir.

Mais l'intérêt serait d'accroître le pouvoir d'achat du producteur car on doit éviter que celui-ci ne devienne la seule victime d'une situation à laquelle il est étranger. Malheureusement les prix à la production se révèlent plus sensibles à la baisse des cours extérieurs qu'à la hausse. Ceci est à imputer aux mécanismes des Caisses de Stabilisation qui devraient assurer au producteur de toucher le prix juste de sa sueur. Concernant le coton pour lequel il existe un monopôle de collecte, le système de contrôle permet, il est vrai, d'éviter les exactions des commerçants peu scrupuleux à l'égard du paysan. Mais il semble que le "pouvoir stabilisateur" de la Caisse, c'est-à-dire l'effet compensatoire entre prix d'achat "obligatoire" et le prix de vente final, s'exerce le plus souvent au détriment du producteur.

Les solutions peuvent se situer à plusieurs échelons.

A l'échelon national, il s'agit d'améliorer les conditions de production, de collecte, de commercialisation.

Les actions d'intensifications devront se développer jusqu'à atteindre l'ensemble des superficies emblavées afin que soient exploitées au maximum les potentialités du matériel végétal : rendement à l'ha, rendement et qualité de la fibre. Mais il ne faut pas oublier deux choses :

- Les agriculteurs ne produiront que si on leur offre des stimulants, de bons prix qui rémunèrent leur sueur. L'augmentation du prix pourrait dans un 1er temps ne concerner que la 1ère qualité du coton.

- Les paysans n'accepteront consacrer véritablement leurs heures et leurs surfaces à la production cotonnière que dans la mesure où leurs besoins vivriers sont garantis : Des paysans au ventre vide ne font pas des paysans réceptifs au thème cotonnier.

En matière de compression des charges, on peut suggérer la réduction, conjoncturelle peut être, de la redevance versée au Fonds de Développement rural, ou bien adopter une formule visant à couvrir cette redevance par un prélèvement sur le bénéfice d'exploitation tout comme le fond de productivité en recevait. Dans ce cas la redevance n'apparaîtra plus en charges d'exploitation.

Au niveau de la SO-FL-TEX, rechercher toujours l'exploitation maximum des capacités de transports/dégrenage. Mais les résultats restent assujettis à l'effort d'amélioration de l'infrastructure routière.

Sur le plan national, on doit tendre vers une transformation plus large pour bénéficier au mieux de la valeur ajoutée de nos matières premières.

A l'échelon Régional, une véritable coopération, une politique de bon voisinage effective permettra de faciliter et de réduire le coût d'accès à la mer, alléger les formalités de transit et leurs aléas.

Enfin à l'échelon international il y a le perpétuel problème des rapports entre pays riches et pays sous-développés.

De bons prix à l'exportation constituent le moyen de redistribuer la richesse le moyen d'atteindre l'objectif de développement,

" la pauvreté oui : un objectif à détruire, sans nous contenter
de la masquer d'un voile de pitié (1)

" "

"

(1) Edouard Saouma, Directeur Général de la F. A. O. in
l'Homme Vrai sujet de la Conférence ; discours prononcé à la Confé-
rence de la F. A. O. sur la Réforme agraire.

Afrique Agriculture N° 49 Septembre 1979, P. 42

Annexe I -LISTE DES CODES ACTIVITES

ACTIVITES PRINCIPALES	ACTIVITES AUXILIAIRES
<u>A. FRAIS COMMUNS</u>	
:01 Frais communs généraux	
:02 Frais communs serv. Gén. et Tech	61 Energie électrique
:03 Frais communs Indust. et Equip	70 Parc-Auto:Frais communs
:04 Magasin général	71 Véhicules légers type 1 Tou
:05 Service commercial	72 " " 2 Goélit
:06 Services financiers et comptables	73 " lourds 1 Citroën
:07 Charges et produits financiers	74 " " 2 UNIC
	75 " " 3 Remorq
:09 Service du personnel	76 Véhicule de dépannage
:10 <u>B. ENCA BREMENT AGRICOLE</u>	78 Engins manutention coton-g
	79 Engins manutention coton-g
<u>C. COMMERCIALISATION</u>	
:15 Frais communs coton	
:16 Achats et frais d'achats coton-graine	
:17 Stock manutent. Coton-graine	
:18 Transports coton-graine	84 Service électrique
:19 Usinage et mise en balles	85 Transit (01)
:20 Stock. Manut. Evacuat. Coton-fibre	90 Charges annexes communes à tout le personnel
:21 Classement coton-fibre	91 Charges annexes Ingénieurs et cadres
:22 Ventes et frais de ventes coton-fibre	92 Charges annexes employés et ouvriers.
:27 Opération graines	
:28 Opération linter	
:29 Opération déchets, graines 3° choix	
<u>D. Divers</u>	
:50 Multiplication de semences	95 Commandes magasin en cours
:51 Opération semences	97 Charges et produits non incorporables
	98 Sans activité
:52 Conditionnement insecticides	99 Hors exploitation
:53 Fabrication quick-lins	
:54 Formation	
:58 Autres opérations	

Annex II -LISTE DES CODES GEOGRAPHIQUES

DIRECTION	DIVERS (46 à 70)
<u>REGION (01 à 10)</u>	
:02 C.R.D. VOLTA-NOIRE	47 Délégation OUAGADOUGOU
:03 O.R.D. des Hauts Bassins	48
:09 Contrôle Sociétés	
<u>SECTEURS (11 à 45)</u>	
:11 Dédougou	55 Frais communs évacuation fibre
:13 SOLENZO	56 Fibre destination locale
:14 Koungny (+ Nauna + Tougan)	57 Fibre destination export
:15 Bobo-Sud	61 Centre de formation Ouaga.
:16 Bobo Nord	Usines SO FI TEX (71 à 89)
:17 Boromo	71 Bobo1 et Atelier Q-Link
:18 Houndé	72 Bobo 2
:19 Orodara	73 Koudougou
	74 OUAGADOUGOU 1

Annexe II: LISTE DES CODES GÉOGRAPHIQUES (SUITE)

<u>Secteurs (suite)</u>	<u>Usines (suite)</u>
:20 N'Dorola	: 75 Ouaga 2 (pas en fonction)
:21 Kaya Ouest	: 77 Houndé
:23 Kongoussi	: 78
:24 Boulsa + Kaya Est	:
:25 A.V.V.	:
:26 O.R.D. Banfora	: 88 Ouaga 1+Ouaga 2
:27 O.R.D. Bougouriba	: 89 Bobo 1 & Bobo 2
:28 O.R.D. Koudeougou	:
:29 O.R.D. Yatenga	:
:31 O.R.D. Koupela	:
:32 O.R.D. Fada N'Gouma	:91 Usine Dédougou
:33 Gare de regroupement Bérôba	:92
:34 " " " Bagassi	:93
:35 " " " Siby	:94
:	:98 sans code géographique
:	:99 hors exploitation (écritures de bilan

Annexe III/ LISTE DES CODES FINANCEMENT

: <u>CONVENTIONS ENCADREMENT</u>	:
: <u>AGRICOLE (11 à 30)</u>	: <u>Autres Opérations d'Exploitation (60 à 69)</u>
:	:
:23 A.V.V.	: 60 Financement indifférencié
:	: 62 Fonctionnement atelier Quick-Link
:	: 63
:	:
: <u>Opérations Facteurs de Production (31 à 40)</u>	: <u>Investissements SO FI TEX (70 à 89)</u>
:	:
: <u>COMMERCIALISATION (41 à 59)</u>	:
:41 Commercialisation coton 79/80	:98 Sans financement
:44 Commercialisation coton 78/79	:99 Hors exploitation (écritures de bilan sauf comptes de la classe 2
:	:
:	:
:	:

BIBLIOGRAPHIE

76/

- COMPTABILITE ANALYTIQUE D'EXPLOITATION
Par : A. RAPIN et J. POLY ed. Dunod coll Bordes.
- COMPTABILITE ANALYTIQUE A. CIBERT.
éd. Dunod coll. Université et Technique.
- APPLICATIONS et CAS de COMPTABILITE ANALYTIQUE.
Tome I, André CIBERT et Henri Bouquin éd. Dunod. coll.
Université et Technique.
- INITIATION COMPTABLE - (Plan OCAM)
A; Rossignol A. PROST et C. PEROCHON éd. Foucher, 128 rue
de Rivoli-Paris 1er.
- LA TECHNIQUE COMPTABLE. MODERNE
M. Reverzy . H. COURT C. PEROCHON éd. FOUCHER.
- PRINCIPE ET PRATIQUE de la GESTION PREVISIONNELLE
J. de GUERNY et J. Claude GUIREC
- REVUE ECONOMIQUE et SOCIALE VOLTAIQUE. C E D R E S.
(ESSEC Université de OUGADOUGOU)
- AFRIQUE AGRICULTURE N° 48 Août 1979.
- AFRIQUE AGRICULTURE N° 49 Septembre 1979.
- MARCHES TROPICAUX et MEDITERRANEENS.
N°s de Janvier 1976 à mai 1980.
- LE MONDE DIPLOMATIQUE Août 1978.
- COTON et DEVELOPPEMENT N°s 1, 2 et 4 de 1976
(Bulletin de liaison des Sociétés Cotonnières.
- INFORMATIONS ECONOMIQUES. INSPECTION GENERALE des Prix et des
Affaires économiques . Décembre 1976. 1977

DOCUMENTS INTERNES

- C F D T. INFORMATIONS : N° 13, 15, 19.
- GUIDE de CODIFICATION C F D T.
- INTRODUCTION DE LA GESTION BUDGETAIRE à la C.F.D.T.
Par M. Giffard. Diplômé H E C.
- PROCES-VERBAUX des Réunions du Comité Paritaire de Coordination
et de contrôle. Bilans et Comptes d'exploitation des
Exercices 1972/73 à 1978/79.

RAPPORTS DIVERS.

- RAPPORT ANNUEL 1977-1978.
Association en Participation H-V. C F D T. Juillet 1978.
- RAPPORT ANNUEL 1978-1979
A.P.H-V-C F D T Juillet 1979.
- RAPPORT TECHNIQUE 1977-78.
D.R.D. de BOBO-Dioulasso.